



Un membre d'Amnesty portant un masque chirurgical avec le symbole d'un noeud coulant barré, lors d'une manifestation contre la peine de mort, Hong Kong, mai 2003. © AP Photo/Anat Givon

Première partie :

LES DROITS HUMAINS EN CHINE

1.1) La peine de mort

La peine de mort en Chine en quelques chiffres

80% de toutes les exécutions dans le monde ont lieu en Chine.

Les estimations établies par Amnesty International à partir des données rendues publiques font état d'au moins 2790 condamnations à la peine capitale et au moins 1010 exécutions en 2006, mais tout porte à croire que ces chiffres sont bien en deçà de la réalité. Les statistiques relatives à la peine de mort sont classées secret d'Etat, ce qui rend difficile la recherche en ce domaine. Selon certains chercheurs, il y aurait eu entre 7500 à 8000 exécutions en 2006, une estimation jugée crédible par Amnesty.

Il existe 68 délits pour lesquels on peut être condamné à la peine de mort. Beaucoup de

ces délits n'ont pas un caractère violent.

Injection létale, une mort plus douce ?

Les condamnés à mort sont en général **tués d'une balle dans la nuque**, ou, de plus en plus souvent, **exécutés par injection létale**. Depuis que la réforme du Code de procédure pénale a introduit l'injection létale en 1996, des dizaines de camions d'exécution mobiles ont été fabriqués et utilisés à cette fin. La proportion exacte entre les exécutions par balle et les exécutions par injection létale est mal connue, mais certains juristes chinois estiment que les injections létales représentent maintenant au moins 40% des exécutions. Il semble que les produits utilisés pour les injections (le thio-pental sodique pour provoquer une perte de connaissance, le bromure de pancuronium pour arrêter la respiration et le chlorure de potassium pour arrêter le cœur) ne soient produits qu'à Pékin et que les responsables provinciaux soient obligés de venir les y chercher à leurs frais !

Pour Amnesty, l'utilisation de l'injection létale n'atténue pas la cruauté de cette peine, et la participation de professionnels de la santé aux exécutions est contraire aux règles internationales d'éthique médicale.

Les autorités chinoises ont même mis en service un bus servant de chambre d'exécution, afin de pouvoir exécuter plus rapidement !

Voir à ce sujet le film sur la peine de mort en Chine réalisé par Sky News, et disponible chez Amnesty au prix de 5 Euros.

Résumé du rapport de l'ONU sur la torture en Chine

Lors de sa mission en Chine en novembre 2005, le rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a rencontré des condamnés à mort

incarcérés au Centre de détention de la municipalité de Pékin en attendant qu'il soit statué sur leur appel. Il a constaté qu'ils avaient les poignets «attachés avec des menottes et les pieds enchaînés avec des fers pesant au moins trois kilos, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et dans toutes les circonstances (y compris pendant les repas, aux toilettes, etc.)» Le personnel de la prison aurait affirmé que ces pratiques étaient indispensables pour assurer leur propre sécurité et celle des autres détenus, ainsi que pour empêcher les évasions et les tentatives de suicide. Le rapporteur spécial sur la torture a fait remarquer que «le fait de faire porter en permanence des menottes et des chaînes aux prisonniers condamnés à mort revenait à leur imposer une peine supplémentaire non justifiée, qui provoque de graves souffrances et s'apparente à de la torture». Il a recommandé l'abolition de cette pratique.

Quelques exemples récents

- **Xu Shuangfu**, dirigeant du groupe protestant non reconnu des Serviteurs des trois grades, a été exécuté avec 11 autres personnes en novembre pour les meurtres de 20 membres d'un autre groupe, l'Éclair de l'Orient, commis en 2003 et 2004. Xu Shuangfu aurait affirmé avoir fait des déclarations sous la torture, lors d'interrogatoires de police. Selon ses dires, il a notamment été battu avec de lourdes chaînes et des bâtons, il a reçu des décharges électriques aux orteils, aux doigts et aux parties génitales, et du piment, de l'essence et du gingembre lui ont été injectés dans le nez. Le tribunal de première instance tout comme les juridictions d'appel auraient refusé que ses avocats présentent ces éléments à l'appui de sa défense.

- L'exécution de **Qju Xinghua**, paysan d'Ankang, dans la province du Shaanxi, le 28 décembre 2006, a été particulièrement controversée. Cet homme avait été reconnu coupable d'avoir tué 11 personnes quelques mois auparavant parce qu'il croyait que sa femme le trompait. De nombreux doutes existaient quant à sa santé mentale, et plusieurs spécialistes en psychiatrie avaient demandé une expertise psychiatrique. Cette affaire a été très médiatisée en Chine et a suscité une lettre



Cette photo, prise d'une vidéo de Harry Wu, qui a passé 19 années dans les prisons chinoises, montre des citoyens chinois emmenés pour être exécutés dans la province de Fukien en 1992. © AP

ouverte de dernière minute, diffusée sur Internet, dans laquelle d'éminents juristes chinois réclamaient une expertise psychiatrique, expertise qui a été refusée.

- **Nie Shubin**, jeune fermier du nord de la Chine, a été exécuté en 1995 pour le viol et le meurtre d'une femme de sa région. Il aurait été torturé en garde à vue. Début 2005, un suspect arrêté dans une autre affaire aurait avoué ce crime, et aurait même décrit la scène avec précision. Les autorités judiciaires ont par la suite reconnu leur erreur, amenant la famille de Nie Shubin à demander une indemnisation officielle.

- **She Xianglin** et **Teng Xingshan** ont été l'un et l'autre reconnus coupables du meurtre de leur épouse dans deux affaires distinctes, respectivement en 1994 et en 1987. Tous deux ont été condamnés à mort bien qu'ils aient clamé leur innocence et affirmé avoir avoué uniquement parce qu'ils avaient été roués de coups pendant les interrogatoires. Les femmes qu'ils étaient censés avoir tuées ont toutes deux réapparu plusieurs années plus tard – respectivement en avril et en juin 2005. La condamnation de She Xianglin avait été commuée en une peine de quinze années d'emprisonnement à l'issue d'un nouveau procès. Il a été libéré le 1er avril 2005, après onze ans de détention, et a été officiellement mis hors de cause quelques jours plus tard. En octobre 2005, lui et sa famille ont bénéficié d'un dédommagement de 450 000 yuans (environ 45 000 euros). Par contre, Teng Xingshan, lui, avait été exécuté en 1989.

- **Lu Shile** a été exécuté en 2004 pour meurtre à Qingdao, ville de la côte est chinoise. La procédure légale ayant abouti à son exécution a été qualifiée d'action «très efficace» illustrant une «politique de condamnation rapide et sévère». Lu a été jugé, a perdu en appel et a été exécuté, tout cela en 24 jours.

Une procédure plus transparente ?

L'Assemblée populaire nationale a adopté une loi réinstaurant l'examen par la Cour populaire suprême de toutes les condamnations à mort à compter de 2007. Certains observateurs estiment que cette mesure devrait faire diminuer le nombre d'erreurs judiciaires et de condamnations à la peine capitale. Mais pour pouvoir vraiment évaluer une éventuelle diminution des exécutions, encore faudrait-il avoir accès aux statistiques, ce qui est impossible actuellement.

Le 12 mars 2007, les principaux organes judiciaires chinois ont publié une directive conjointe appelant les services judiciaires à contrôler avec rigueur et à appliquer avec prudence la peine de mort, à respecter les droits juridiques des suspects et à veiller à ce que les condamnés à mort aient le droit de rencontrer leur famille une fois leur peine confirmée. Cette directive rappelait aussi que les condamnations à mort devaient recueillir l'assentiment final de la Cour populaire suprême, et soulignait que les pratiques consistant à faire défiler les condamnés en public et à arracher des «aveux» sous la torture étaient interdites.

Amnesty International salue cette initiative, mais craint que les directives de ce

type n'aient qu'une efficacité limitée si elles ne sont pas accompagnées de mécanismes efficaces de mise en œuvre et d'application au niveau local. Par exemple, le fait de faire défiler les condamnés en public a déjà été interdit dans une interprétation du Code de procédure pénale rendue par la Cour suprême en 1998, mais des informations continuent de faire état de telles pratiques.

De même, malgré la décision prise l'an dernier par la Cour populaire suprême à propos de l'interdiction des huis clos dans les procès en appel, il semblerait que les audiences publiques restent l'exception plutôt que la règle dans beaucoup de régions chinoises.

Idem pour la torture : les avocats n'ont souvent pas la possibilité de présenter des preuves de torture durant les procès, ce qui rend la loi inefficace.

Les transplantations d'organes des condamnés à mort

Le nombre d'exécutions par injection létale a augmenté en 2006, ce qui a facilité le prélèvement d'organes sur les prisonniers exécutés.

Lors d'une conférence internationale sur les transplantations de foie en juillet 2005, le vice-ministre de la Santé, Huang Jiefu, aurait reconnu que la majorité des organes utilisés pour les transplantations en Chine provenaient de prisonniers exécutés. En mars 2006, des spécialistes chinois de la transplantation d'organes ont estimé que ces organes représenteraient aujourd'hui pas moins de 99 p. cent des transplantations. Les sites Internet chinois de transplantation d'organes, destinés aux clients étrangers à la recherche de greffons, semblent aussi confirmer ce type de pratiques. Par exemple, le site Bek-Transplant.com, basé à Pékin, reconnaît ouvertement dans sa rubrique Foire aux questions que les organes utilisés proviennent de *«personnes exécutées en Chine»*.

La participation des chirurgiens chinois aux prélèvements d'organes sur des condamnés à mort semble embarrasser certains d'entre eux. Dans un article récent paru dans la presse en avril 2006, un chirurgien chinois (dont l'identité n'a pas été révélée) a déclaré : *«Une fois que le*

tribunal a donné son accord, les médecins peuvent se rendre sur le lieu de l'exécution; ils attendent dans un camion stérile et prélèvent les organes juste après l'exécution. Pour beaucoup de chirurgiens, c'est une expérience extrêmement choquante moralement et mentalement, car généralement les prisonniers ne meurent pas immédiatement après l'exécution. Mais les chirurgiens doivent agir vite pour préserver la fraîcheur des organes.

«Dans une certaine mesure, ils participent à l'exécution. C'est trop difficile à accepter pour beaucoup de jeunes médecins [...] mais si vous voulez faire des greffes, vous n'avez pas d'autre choix que d'affronter la réalité.»

Les transplantations d'organes sont devenues un commerce très rentable, en particulier depuis la marchandisation des soins de santé en Chine. Il est à craindre que les possibilités de profits dans ce domaine, associées à la corruption, qui semble très répandue dans la police, les tribunaux et les hôpitaux, n'entraînent des pratiques abusives. Ces pratiques pourraient aussi constituer un argument économique en faveur du maintien de la peine de mort.

Le 28 mars 2006, le ministre chinois de la Santé a promulgué une nouvelle réglementation sur les transplantations d'organes, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 2006. Elle interdit la vente et l'achat d'organes, et insiste sur le fait que les prélèvements d'organes ne doivent être réalisés qu'avec l'accord écrit du donneur. Toutefois, des experts médicaux ont estimé que cette réglementation ne s'attaquait pas au cœur du problème. Par exemple, le professeur Chen Zhonghua, spécialiste des transplantations qui aurait participé à l'élaboration de la réglementation, a souligné qu'elle n'encadrerait les pratiques que pour les donneurs vivants, mais qu'elle ne s'attaquait pas à des questions cruciales comme celle de l'origine des organes. Par ailleurs, on ne sait pas si ces nouvelles règles seront bien appliquées. Les normes médicales internationales précisent que les prélèvements d'organes doivent être *«volontaires»* et réalisés avec le consentement *«libre et éclairé»* du donneur. Amnesty International considère que les condamnés à mort confrontés au traumatisme et à l'angoisse d'une exécution imminente ne sont pas en

mesure de donner un tel consentement. En outre, le secret qui entoure l'application de la peine de mort en Chine rend impossible toute vérification indépendante de l'existence d'un quelconque consentement.

Amnesty est préoccupée par les informations selon lesquelles des organes continueraient d'être vendus en Chine malgré la nouvelle directive du ministère de la Santé. Par exemple, le personnel de l'hôpital central n° 1 de Tianjin aurait proposé à un journaliste de la BBC qui se faisait passer pour un patient de lui procurer un foie dans les trois semaines pour 50 000 livres sterling (74 000 euros). Le chirurgien en chef aurait même confirmé que le donneur pourrait être un prisonnier exécuté¹. Un responsable aurait évoqué l'existence d'un surplus d'organes dû à l'augmentation du nombre d'exécutions à l'approche de la Fête nationale chinoise le 1^{er} octobre 2006.

Pour en savoir plus :

BLOGS
Le blog de JB
<http://peregrinations.unblog.fr/2007/04/20/explication-de-texte-sur-la-peine-de-mort/>

Témoignage sur les transplantations d'organes de condamnés à mort :

Voir les vidéos sur You tube, dont le reportage choc de la BBC en caméra cachée
<http://www.youtube.com/watch?v=wcXzMQ7j3K8>

1.2) Liberté d'expression

En Chine, le contrôle de la presse est sévère, malgré une évolution positive où de plus en plus de journalistes osent critiquer certains aspects de la politique chinoise. De nombreux journaux et revues populaires ont été contraints de cesser leurs activités. L'accès à plusieurs centaines de sites web internationaux est bloqué et des milliers de sites chinois ont été fermés. Des dizaines de journalistes ont été arrêtés pour avoir évoqué des sujets sensibles.

Les délits d'atteinte aux «secrets d'état», une notion très vague, sont souvent utilisés pour poursuivre des journalistes.

Il est difficile de se procurer des journaux étrangers en Chine. Les autres médias, comme la radio, le courrier électronique et Internet, sont très surveillés. Les autorités contrôlent couramment des conversations téléphoniques, des télécopies (fax), le courrier électronique et les communications des dissidents et des défenseurs des droits humains, mais aussi des visiteurs étrangers, hommes d'affaires, diplomates ou journalistes.

Les services de sécurité surveillent les résidences et les bureaux des étrangers, pour contrôler par exemple le contenu de leurs ordinateurs, leurs téléphones et leurs télécopieurs. En octobre 2004, l'État a aussi interdit toute couverture de presse sur les saisies de propriétés rurales. Tous les grands hôtels avaient une équipe de sécurité interne et les chambres d'hôtel étaient parfois surveillées et fouillées.

De nouveaux droits pour les journalistes... étrangers

En janvier 2007, de nouvelles règles ont été introduites pour les journalistes étrangers, qui garantissent aux médias étrangers davantage de libertés qu'auparavant.

Depuis janvier 2007, des recherches et des interviews peuvent être faites sans autorisation spéciale des autorités locales. Mais les textes des journalistes étrangers ne semblent pas échapper à la censure chinoise et ne sont pas publiés en Chine même.

Les journalistes chinois quant à eux reçoivent des directives claires sur ce qu'ils ont le droit d'écrire et ce qui doit être tenu secret. Les arrestations arbitraires et les emprisonnements de journalistes sont largement répandus en Chine. En janvier 2007, le Département central de propagande du Parti communiste chinois (PCC) a imposé de nouvelles règles de «pré-censure» obligeant les médias à obtenir la permission de couvrir certains événements historiques ou dates anniversaires concernant des personnages jugés controversés ou politiquement sensibles. Suite à cette mesure, le Département de propagande de l'Administration d'État de la radio, du film et de la télévision a interdit l'évocation de 20 sujets spécifiques, dont la corruption de l'appareil judiciaire et les campagnes en faveur du respect des droits, à l'approche

du XVIIe Congrès du Parti communiste chinois en octobre 2007. En février 2007, certaines sources ont indiqué que le Département central de propagande du PCC avait institué un nouveau système de points pour pénaliser la presse, en vertu duquel les publications ayant perdu tous leurs points seraient contraintes de fermer. Elles disposeraient d'un capital de 12 points, mais le mode de calcul ou de détermination des «fautes» commises demeurerait flou.

Selon Cai Chongguo et Marie Holzman, «(...) le double langage est la règle. Alors que le discours en direction des étrangers, sur le scandale des produits alimentaires frelatés par exemple, se veut rassurant («Il s'agit d'événements isolés. Tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des consommateurs», etc.), les responsables des médias chinois qui s'avaient de dénoncer un incident quelconque ont été promptement rappelés à l'ordre: seul le ministère concerné est autorisé à délivrer la permission de traiter ces problèmes. Au même moment, les quotidiens regorgent d'éditoriaux, rappelant les périodes idéologiques les plus dures, sur la «justesse de la pensée de Deng Xiaoping» ou la «suprématie du socialisme...»⁽²⁾

Le cas de **Lan Chengzhang**, journaliste battu à mort en janvier 2007 après avoir tenté d'enquêter sur les opérations d'une mine de charbon illégale dans le canton de Hunyuan (province du Shanxi), a provoqué un grand scandale en Chine. Il est mort d'une hémorragie cérébrale après avoir été passé à tabac, semble-t-il, par des voyous recrutés par le propriétaire de la mine. Les autorités locales ont tout d'abord insinué qu'il ne s'agissait pas d'un reporter accrédité et qu'il avait peut-être tenté de soutirer de l'argent au propriétaire, monnayant son silence au sujet des problèmes de la mine. Une police locale aurait entravé le travail de journalistes qui s'étaient rendus à Hunyuan pour enquêter sur la mort de Lan Chengzhan. Après l'intervention de hauts responsables, dont le président Hu Jintao, les autorités du Shanxi auraient chargé 70 policiers de faire la lumière sur cette affaire.

La censure frappe aussi les ouvrages écrits par des journalistes, comme le montre l'interdiction qui a frappé les mémoires du grand journaliste Dai Huang et le retrait de la vente d'un livre de **Zhang Yihe** intitulé

La vie des stars de l'Opéra de Pékin. Les deux auteurs ont engagé une action en justice afin de faire annuler ces décisions. «Je pensais que la situation juridique avait progressé depuis mon dernier séjour en prison [...] mais l'inquiétude [affichée par les autorités] montre que sur le long terme, l'élimination des intellectuels a profondément marqué leurs esprits et les gens continuent de vivre dans la peur [...] C'est pour cela que je dois me battre», a déclaré Zhang Yihe.

Quand Internet devient un formidable moyen de surveillance !

L'arrivée d'Internet en Chine a provoqué une grande ouverture dans un pays qui était encore relativement fermé sur lui-même.

Ainsi, comme le dit James Mann, ancien correspondant à Pékin du Los Angeles Times et auteur du livre «The China Fantasy» (Le Fantôme Chinois), les gens en Chine savent aujourd'hui, grâce à Internet, quand il y a une élection à Taiwan. Ils savent quand la population descend dans les rues en Ukraine. Cependant, le contrôle d'Internet par les organes de sécurité en Chine demeure énorme. Les Chinois peuvent par exemple découvrir des informations sur un parti vert en Allemagne, mais ils ne peuvent pas publier une annonce visant à mettre sur pied un parti vert dans une ville chinoise.³

À la fin de 2005, le Centre du Réseau d'Informations sur Internet en Chine a rapporté que plus de la moitié des 111 millions d'utilisateurs d'Internet du pays avait accès à l'Internet de haut débit, soit une hausse de 50% par rapport à l'année précédente. Le système sophistiqué de censure d'Internet que les autorités chinoises ont développé limite la liberté d'expression et d'informations. Ainsi, le programme «Bouclier D'or» (Golden Shield) vise à surveiller les activités des internautes. En 2005, les autorités ont ordonné un effort pour éliminer les publications «illégales» et pour fermer des blogs dans les universités. Elles ont obligé les journalistes indépendants à suivre une formation idéologique et ont bloqué l'accès à certains sites. Elles ont également exigé que les personnes qui tchatent sur internet enregistrent leurs noms réels. Des sites et des

emails utilisant les termes «droits humains», «démocratie», «Tiananmen», «Tibet», «Taiwan» et beaucoup d'autres mots-clés sont régulièrement bloqués.

En 2004, huit salariés d'un des cyber-cafés les plus populaires de Pékin étaient chargés de contrôler le contenu des sites, tandis que dix autres membres du personnel surveillaient la salle pour voir si les clients avaient consulté des sites Web «illégaux». Ce cyber-café possédait 320 ordinateurs.

Le système de contrôle d'Internet mis en place par la Chine emploie entre 30 000 et 50 000 personnes et serait le plus grand au monde. En pratique, des propriétaires de cyber-cafés sont souvent peu scrupuleux dans la mise en application de telles règles. Pourtant, en 2006, Amnesty International a reçu des informations sur plus de 50 personnes détenues ou emprisonnées après avoir lu ou diffusé des informations politiquement sensibles sur Internet.

En 2005, le gouvernement chinois a repris sa politique de blocage de Wikipedia, l'encyclopédie gratuite sur Internet. En février 2006, un groupe d'anciens responsables du Parti communiste chinois a critiqué la censure d'Internet, déclarant que la censure stricte pourrait «semmer des graines désastreuses» pour la transition politique de la Chine. Un porte-parole de gouvernement a répondu que ses règles étaient «entièrement en accord» avec le reste du monde et que «personne n'avait été arrêté juste pour avoir publié des textes sur internet». Et pourtant :

Kong Youping, un membre du parti Démocrate chinois et ancien syndicaliste dans la province de Liaoning, a été condamné à 15 ans d'emprisonnement en septembre 2004 pour «subversion». Il avait été détenu fin 2003 après avoir publié des articles sur l'Internet attaquant la corruption officielle et exhortant une réévaluation du mouvement de pro-démocratie de 1989.

Zhang Lin a été détenu en janvier 2005 et reconnu coupable en juillet d'avoir mis en danger la sécurité nationale. L'accusation reposait sur des extraits de 192 articles qu'il a publiés en ligne, y compris les paroles d'une chanson rock.



Jingjing et Chacha (Popo et Lilice) chassent les «*informations nuisibles*» sur le réseau internet chinois. Ces deux personnages en style manga s'insèrent dans les principaux portails et forum de discussion. La police annonce ainsi fièrement : «*Internauts, la police virtuelle vous regarde*». En cliquant sur un des personnages, on peut dénoncer à la police tout comportement suspect sur internet, en cas de contenu pornographique, d'appel à la sécession ou de tout autre «*trouble à l'ordre public*».

Chen Shuqing a été condamné à quatre ans de prison, le 16 août 2007, pour avoir publié sur Internet des articles hostiles au gouvernement.

Complicité des multinationales

Afin de faire des affaires en Chine, certaines multinationales renoncent aux principes qu'elles ont pourtant édictés ailleurs. Cette attitude renforce l'idée que la Chine est si puissante qu'elle peut imposer ses propres règles.

En 2005, Microsoft a lancé en Chine un portail bloquant l'utilisation de mots comme «liberté» dans le texte d'un blog. En 2006, Google a mis sur pied un moteur de recherche chinois qui s'autocensure. Des filtres bloquent les sites qui comprennent des mots ou des expressions tels que «droits humains», «démocratie» ou «indépendance de Taiwan». Le site www.amnesty.org est inaccessible en Chine. Les autorités développent l'utilisation de la police Internet, qui surveille le réseau.

Yahoo a transmis aux autorités chinoises des données privées sur le compte courriel de certains utilisateurs, contribuant ainsi à

l'incarcération de personnes innocentes. Microsoft et Google se sont l'un et l'autre pliés aux exigences du gouvernement, qui leur demandait de censurer activement les Chinois utilisant leurs services.

Pour plus d'informations, voir le chapitre II.3. Le rôle des multinationales.

Pour plus d'infos sur la censure de Wikipedia en Chine, voir le blog Médias : <http://www.leblogmedias.com/archive/2006/11/21/pourquoi-la-chine-n'aime-pas-wikipedia.html>

1.3) Les défenseurs des droits humains

En 2006, les autorités chinoises ont intensifié la répression contre les avocats et les militants du droit au logement. Un grand nombre de défenseurs des droits humains ont été soumis à de longues périodes de détention arbitraire sans inculpation et ont été harcelés par les forces de police ou par des bandes locales de malfaiteurs, manifes-

Avocat, un métier risqué mais plein d'avenir

Depuis deux mois, des “défenseurs des droits individuels” font une grève de la faim tournante pour protester contre les brutalités policières. Le dissident Hu Ping analyse pourquoi la profession d’avocat est devenue si menacée.

L'émergence d'avocats “défenseurs des droits individuels” [selon l'expression en vigueur en Chine] est un des phénomènes les plus importants de la société chinoise de ces dernières années.

Dans la Chine de Mao Tsé-toung, les avocats étaient une espèce éteinte. D'une part, pour des considérations idéologiques : à l'époque, l'accent était mis sur la lutte des classes ; chacun devait se positionner fermement sur ce plan ; comment aurait-on pu autoriser quelqu'un à défendre des gens mauvais, des ennemis de classe ? D'autre part, c'était l'époque de l'appartenance à l'“unité de travail”, la danwei, à laquelle tout un chacun était rattaché. Elle prenait entièrement en charge la vie d'un individu. Quand survenait un conflit ou des tensions, il n'y avait qu'un seul moyen pour les régler : aller trouver son organisation et ses dirigeants. Les tribunaux n'étaient que des coquilles vides, et les avocats n'avaient aucun espace où déployer leurs talents. Après le lancement des réformes et l'ouverture du pays sur l'extérieur, les individus se sont affranchis de leur unité de travail. Désormais, aller trouver son organisation ne sert plus à grand-chose pour régler un différend, et les tribunaux jouent un rôle indispensable – tout comme les avocats, qui ont fait leur grand retour.

Le nouvel essor de la profession d'avocat s'est accompagné tout naturellement de l'apparition de défenseurs spécialisés dans la protection des droits individuels. Les premiers du genre se consacraient surtout au conseil juridique des dissidents politiques. En théorie, aujourd'hui, le Parti communiste chinois ne peut plus [comme il l'a longtemps fait] qualifier de “contre-révolutionnaires” les avocats qui défendent des personnes accusées de ce même crime [disparu du Code pénal]. En d'autres termes, même si, au fond, il les considère avec une grande hostilité, il est forcé d'admettre leur existence légale. Nous savons

bien que les défenseurs des dissidents politiques ont toujours pris comme position de principe de ne pas s'occuper du fond mais uniquement de la forme. Peu importe que les propos tenus par quelqu'un soient ou non “réactionnaires”, ils s'intéressent uniquement au fait de savoir si leur problème juridique peut se concevoir comme une question de droit à l'expression d'une opinion [protégé par la Constitution]. C'est ainsi que ces avocats-là sont devenus les défenseurs des droits fondamentaux, tel celui de la liberté d'expression, et qu'ils sont légalement reconnus pour agir ainsi par les autorités dictatoriales, aussi étrange que cela paraisse ! On pourrait penser que défendre la cause des dissidents est ce qu'il y a de plus dangereux, car cela revient à s'opposer directement aux autorités dictatoriales. En fait, pas nécessairement ! Pour une raison très simple : depuis les événements du 4 juin 1989 [répression du mouvement prodémocratique de Tian'anmen], les autorités sont, pour reprendre l'expression, “[comme] un cochon mort, [qui] ne craint plus l'eau bouillante”, autrement dit : cause toujours, je condamne !

Proches de la population, porte-parole des déshérités

Malheureusement, comme le souligne le jeune juriste Wang Yi, la bataille des avocats contre les instances gouvernementales est perdue d'avance, et le danger est d'autant plus important que les chances de gagner sont grandes. Prenons l'exemple de l'affaire du village de Taishi [dans la province du Guangdong, en 2005, des paysans en colère contre la corruption du chef de village avaient voulu le révoquer et avaient été durement réprimés ; l'avocat qui défendait leur cause avait été placé comme eux en détention, avant d'être libéré]. Si l'affaire avait été portée devant les tribunaux, les défenseurs auraient apporté toutes les preuves du caractère corrompu des administrateurs du village et d'autres fonctionnaires locaux. Comment, face à de telles évidences, les juges auraient-ils pu mentir en les regardant droit dans les yeux et chercher à disculper les fonctionnaires véreux ? Aussi, du côté gouvernemental, avait-on tout intérêt à

tuer le mal dans l'œuf. Arrêtons d'abord l'avocat, on pourra toujours le condamner pour faux témoignage. De nombreuses affaires de droits individuels lésés semblent de prime abord peu sensibles d'un point de vue politique, et non sans espoir de victoire juridique. Mais, justement, pour peu que les accusés disposent de solides appuis, ils n'hésiteront pas à porter les coups les plus retors pour abattre les défenseurs, qui courent alors un très grand danger. Ainsi, dans la Chine d'aujourd'hui, le métier d'avocat est devenu risqué, et ceux qui se battent pour la défense des droits d'autrui manquent eux-mêmes cruellement de garanties en ce qui concerne la protection de leurs propres droits.

Aujourd'hui, ces avocats, défenseurs envers et contre tout des droits individuels, sont devenus nos héros des temps modernes, car ce sont eux qui se trouvent en première ligne. Tout en appartenant à l'élite intellectuelle, en raison de leurs longues études, ils sont très proches de la population et de ceux qu'on appelle les “déshérités”, et méritent bien leur titre de porte-parole des gens du commun. Par ailleurs, leur degré de formation facilite leur reconnaissance par la communauté internationale. A Taïwan, ce n'est pas un hasard si, au sein de la deuxième génération de dirigeants de l'opposition, beaucoup sont d'anciens avocats. Mais cela [l'existence d'une opposition constituée], ce sera pour plus tard. Au stade actuel, les avocats chinois se consacrent encore entièrement à la défense des droits de l'homme.

Adressons ici nos plus profonds respects à ces personnes ! Ce sont les droits fondamentaux de chacun d'entre nous que ces avocats défendent. A nous de veiller sur eux et de protéger également leurs droits !

Article paru dans le *Courrier International*, n°805, 6 Avril 06

tement avec l'assentiment des premières.

Amnesty International constate que toujours plus de défenseurs et défenseuses des droits humains sont assignés à résidence, sans inculpation ni procès. L'assignation à résidence peut être décidée par la police contre des criminels présumés. Pour les activistes des droits humains, ces assignations dépassent toutefois souvent le maximum de six mois prévu par la loi. Leurs proches sont également victimes d'intimidations.

Certains faits récents montrent cependant une plus grande tolérance face aux personnes qui militent pour les droits individuels, avec pour preuve, notamment, les succès obtenus par des familles qui réclamaient une meilleure indemnisation pour leur logement menacé de démolition. Dernièrement, les médias chinois et internationaux ont beaucoup parlé du cas emblématique d'une famille de Chongqing opposant une résistance farouche à des promoteurs qui tentaient de faire démolir sa maison, qui a hérité du surnom de «*maison clou*». L'attitude de défiance de cette famille a fini par payer au bout de trois ans, en avril 2007, lorsqu'elle a obtenu de meilleures indemnités, qu'elle a acceptées. Dans le même temps cependant, d'autres familles auraient été expulsées de leur logement ou de leur terre, parfois avec violence et, vraisemblablement, sans indemnités suffisantes.

Hu Jia, un militant contre le sida, a été assigné à résidence en juillet 2006 pour 214 jours, pour avoir participé à une action de protestation sous forme de grève de la faim. La police l'a empêché de sortir de chez lui. Même sa femme Zeng Jinyan a été surveillée : la police la suivait souvent quand elle quittait le domicile et elle a reçu des menaces et des intimidations.



Wei Jingsheng : 18 ans en prison !

Wei Jingsheng se fit connaître pour son rôle dans le «mouvement démocratique» de 1979: son dazibao affiché sur

le Mur de la démocratie, réclamant la «cinquième modernisation», est resté célèbre. Dénonçant les réformes comme un

leurre destiné à masquer la mise en place d'une nouvelle dictature communiste, il attaque violemment les nouveaux responsables politiques. Les autorités prirent prétexte de sa correspondance avec l'étranger sur la guerre sino-vietnamienne pour l'accuser de trahison et activité révolutionnaire. Condamné à 15 ans de prison, il est libéré en septembre 1993, mais arrêté à nouveau en mars 1994 et condamné à 14 ans de prison. Il a été libéré pour raison médicale en novembre 1997 après 18 ans d'incarcération et expulsé aux États-Unis.

Témoignage

Au lendemain de sa libération définitive, Wei Jingsheng, écrit à Amnesty International : *«Merci à tous mes amis d'Amnesty... Quand j'étais en prison, le traitement que je subissais variait de temps en temps, parfois meilleur, parfois pire. Au début, je ne savais pas, mais plus tard, je compris que les pressions exercées par la communauté internationale jouaient un rôle important dans ces variations... Votre travail est d'une valeur inestimable pour ceux qui souffrent de l'oppression politique. Son succès est peut-être plus grand que vous ne l'imaginez...»*

Durant sa détention, Wei Jingsheng sera proposé au Prix Nobel de la Paix, se verra décerner le Prix Sakharov des droits de l'Homme par le Parlement européen. Aux yeux du monde, ce résistant de longue date prend la stature d'un Havel ou d'un Mandela. Trop gênant en prison pour Jiang Zemin, à qui il refusa l'achat de son silence, il est expulsé de Chine en novembre 1997. Le temps d'un vol transpacifique, il passe de l'enfer des camps au faste du Bureau ovale, à Washington, où le reçoit Bill Clinton...

Tout juste sorti de dix-huit années de souffrances carcérales, le célèbre dissident déclare : *«Ne croyez pas pour autant que je me sente libre. Je le serai quand il me sera possible de déambuler dans une ville de mon pays»*. Depuis, Wei Jingsheng vit aux États-Unis, dans une ferme de Virginie, mais passe la majeure partie de son temps à sillonner le monde afin de promouvoir la cause de la démocratie en Chine.⁽⁴⁾

• **Gao Zhisheng**, avocat et défenseur des droits humains, a vu les activités de son cabinet suspendues en novembre 2005.

Arrêté en août 2006, cet homme connu pour son franc-parler a été détenu au secret dans un lieu inconnu jusqu'à l'ouverture de son procès, en décembre 2006. Son arrestation a été officialisée en octobre et il a été inculpé d'«incitation à la subversion». Au mois de décembre, Gao Zhisheng a été condamné à une peine de trois ans d'emprisonnement assortie d'un sursis de cinq ans.

Un phénomène nouveau : les défenseurs des droits humains à la campagne

En Chine, les villageois et les militants des zones rurales sont de plus en plus nombreux à tenter d'obtenir justice pour diverses atteintes, dont l'application illégale d'amendes et de taxes, qui semblent souvent liées à la corruption de hauts responsables locaux. Il est parfois arrivé que ces litiges donnent lieu à des manifestations qui ont provoqué des affrontements entre les villageois et la police, dont certains se sont achevés dans la violence. Les statistiques nationales officielles indiquent une augmentation des troubles sociaux, tant dans les villes que dans les zones rurales : le nombre total d'«*incidents de masse*» recensés officiellement est passé de 74000 à 87000 entre 2004 et 2005.

Certains villageois ont tenté de faire perdre leur place à des responsables corrompus en votant lors d'élections organisées au niveau de leur village. Officiellement, ces élections sont présentées comme une forme importante de démocratie populaire, mais elles sont souvent entachées de graves irrégularités et violations de procédure, et des militants qui tentaient de promouvoir un suffrage libre et transparent ont été la cible de menaces, de harcèlement et d'autres atteintes.

Des informations font régulièrement état de graves violations des droits humains dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de planification familiale en Chine (dans le cadre de la loi de limitation des naissances). Ainsi, un militant, **Chen Guangcheng**, a récemment été condamné à plus de quatre années de prison après avoir tenté de faire obtenir réparation à des femmes victimes d'avortements et de stérilisations forcés, dont les instigateurs seraient des représentants des autorités locales de la ville de Linyi (province du

Shandong). Pour plus d'informations sur le cas de Chen Guangcheng, voir le chapitre 5 «Violences et discriminations à l'égard des femmes».

Régulièrement, des villageois manifestent contre les amendes imposées aux femmes enceintes après avoir accouché d'un premier enfant.

- **Yang Maodong** est surtout connu pour avoir fourni une assistance juridique à des villageois de Taishi, dans la province du Guangdong, alors que ceux-ci s'efforçaient d'obtenir la destitution du chef de leur village, apparemment corrompu, en 2005. Il a déjà été arrêté, placé en résidence surveillée et battu par la police pour les activités qu'il a menées en faveur des habitants de Taishi. Plus récemment, la police a torturé Yang Maodong pendant sa garde à vue, dans le but de le forcer à «avouer» des *«transactions commerciales illégales»*. Ces atteintes l'auraient poussé à commettre une tentative de suicide.

En 2006, le militant et avocat Gao Zhisheng a lancé une «grève de la faim tournante» afin de protester contre le traitement réservé à Yang Maodong et à d'autres défenseurs des droits humains. Yang Maodong a lui-même rejoint ce mouvement en février 2006 et a de nouveau été placé en détention alors qu'il observait la grève.

Pour plus d'informations :
www.amnesty.be/doc/article10978.html

- **Shi Fukui (h), 40 ans, défenseur des droits humains (action urgente d'AI - avril 2007)**

Shi Fukui, défenseur des droits humains, a été passé à tabac et menacé de mort pour avoir encouragé la population locale à voter contre le chef de son village de l'ouest de la province du Jiangsu, qu'il a accusé de corruption. Il a pris la fuite avec sa famille, et Amnesty International craint que sa vie ne soit en danger.

Depuis plusieurs années, Shi Fukui mène campagne contre des fonctionnaires corrompus de son village, Tanhu, qui fait partie de l'agglomération de Lizhuang (comté de Ganyu).

Certains hauts responsables, parmi lesquels figurerait le chef du village, ont

menacé de tuer Shi Fukui et ses proches. Selon d'autres villageois, ils ont utilisé à cet effet le système de diffusion sonore du village. Le 4 avril, un élu local du village se serait introduit chez Shi Fukui et l'aurait battu, ainsi que son épouse, devant leur fils âgé de deux ans. À la suite de cet événement, Shi Fukui aurait eu des contusions au visage, et son épouse aurait été atteinte d'une surdité temporaire à une oreille. Leur agresseur aurait menacé de frapper le père de Shi Fukui, âgé de quatre-vingt-deux ans, et de tuer le militant et sa famille, en laissant entendre que leur mort pourrait subvenir au cours d'un *«accident de voiture»*. Son père serait tombé gravement malade à la suite de ces manœuvres d'intimidation et de harcèlement.

Shi Fukui était devenu célèbre à l'échelle locale, notamment après avoir contesté la décision prise par la commission du planning familial du comté de Ganyu d'infliger une amende à lui et à sa femme pour avoir eu un deuxième enfant sans y avoir été autorisés. Le couple a estimé que cette amende était disproportionnée (16000 yuans, soit environ 1500 euros, alors que le maximum applicable aux termes de la législation locale est de 10000 yuans), et il a supposé que la somme supplémentaire serait empochée par des fonctionnaires des autorités locales. Lorsqu'il a formé un

recours contre cette condamnation, la commission du planning familial aurait augmenté cette somme, en la fixant à plus de 28000 yuans (environ 2700 euros).

Le 8 juillet 2006, des membres d'un gang local, engagés, semble-t-il, par des responsables du planning familial, ont enlevé l'épouse de Shi Fukui à son domicile et, ce faisant, ont jeté son bébé à terre. Elle a été placée en détention dans les locaux du planning familial, mais relâchée le jour même après que le frère de Shi Fukui, qui vit au Canada, a contacté cet organisme en menaçant de révéler cette affaire à l'étranger et de poursuivre les autorités locales pour violation du droit chinois.

À partir de l'année 2002 environ, Shi Fukui était devenu réputé, à l'échelle locale, pour contester les mesures qu'il considérait malhonnêtes ou abusives ; il a notamment dénoncé l'imposition illégale de taxes aux paysans locaux, la surfacturation des frais de scolarité, et des atteintes aux droits des travailleurs. Il a évoqué un grand nombre de ces questions dans une lettre qu'il a envoyée au Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies en 2004. Certaines de ses activités, qui consistent souvent à faire connaître l'existence de violations présumées, ont permis qu'une



Les taudis des travailleurs migrants côtoient les nouvelles habitations construites pour les habitants urbains. Ce contraste est visible partout en Chine aujourd'hui. © HEPEP•China



Une école pour les enfants des travailleurs migrants, en train d'être détruite. Après l'école, la classe semble encore plus minable et vide. © HEPEP•China

pression soit exercée sur les autorités, et parfois que les victimes obtiennent réparation. Ses actions semblent avoir encouragé d'autres villageois à employer l'ensemble des procédures légales à leur disposition pour demander des comptes aux représentants des autorités locales qu'ils estiment corrompus.

Pour plus d'informations :

<http://www.amnesty.be/doc/article10516.html>

1.4) Discriminations contre les migrants ruraux

Dans les grandes villes, les travailleurs venant de zones rurales sont victimes de discriminations sur de nombreux plans. Bien que les autorités aient pris l'engagement de résoudre le problème, ils sont plusieurs millions à attendre le paiement d'arriérés de salaire.

On estime qu'il y a **entre 150 et 200 millions de travailleurs ruraux** ayant migré vers les villes à la recherche d'un travail en Chine et leur nombre risque de croître dans les dix années à venir. Dans certaines villes, ils constituent la majorité de la population.

Ce phénomène engendre un grand nombre de défis sociaux. Les revendications sociales se font de plus en plus fortes, et commencent à se faire entendre à l'extérieur de la

Chine. A ce sujet il est bon de jeter un coup d'oeil à un livre écrit en 2001 par un chinois, Gordon Chang «The collapse of China» - qui voyait d'un oeil sombre l'avenir de la Chine. Il y a en effet depuis un certain temps des attentats meurtriers dans les villes et campagnes chinoises, des événements qui sont immédiatement étouffés par les autorités. Par ailleurs, selon le ministre de la sécurité publique Zhou Yongkang, 87 000 émeutes ont eu lieu en 2004, soit deux fois plus qu'en 2002. La pauvreté de masse, les inégalités croissantes, les expropriations des terres dans les campagnes font partie des principaux motifs de cette grogne montante. L'introduction progressive du capitalisme a entraîné la privatisation de nombreux services publics, l'augmentation des coûts de santé et de scolarisation, etc. La campagne est devenue un véritable poudrière, avec un taux de chômage plus élevé, un revenu par habitant inférieur de 2/3 à celui des villes des régions côtières, et ce en partie du fait que l'agriculture chinoise est resté à l'écart de l'introduction du capitalisme : les terres restent collectivisées malgré quelques expropriations et l'agriculture peu productive. On voit ainsi croître un mouvement véhément de revendication émerger appelant à une nouvelle révolution dans les campagnes, pour renverser les cadres corrompus des provinces.

La différence de richesse entre villes et campagnes se creuse de plus en plus, poussant sur les routes de l'exode rural des millions de chinois. Et ces populations errantes s'entassent souvent dans des villes-champignons construites autour d'usines,

fournissant une main-d'oeuvre très bon marché mais difficile à contrôler pour les autorités.

Source :

<http://unoeilsurlemonde.blogs.courrierinternational.com/>

Le Hukou, un système discriminatoire

Les migrants internes sont tenus de se faire enregistrer comme résidents temporaires auprès des autorités locales dans le cadre du système d'enregistrement des ménages (*hukou*). Ceux qui parviennent au bout de la procédure, souvent longue et laborieuse, se heurtent malgré tout souvent à la discrimination au niveau des logements, de l'éducation, de la santé et de l'emploi, en raison de leur statut temporaire. Les nombreux autres qui ne parviennent pas au bout de la procédure d'enregistrement restent sans statut légal, ce qui les rend vulnérables à diverses formes d'exploitation de la part des policiers, des propriétaires, des employés et des résidents locaux.

«Le gouvernement central a pris certaines mesures pour améliorer le sort des travailleurs migrants, mais la question la plus importante reste sans réponse – le système du hukou continue d'établir une discrimination entre les personnes sur la base de leur origine sociale, estime Catherine Baber, coordinatrice Chine pour Amnesty Suisse. Le gouvernement doit réformer le système du hukou et pousser les autorités locales à appliquer les lois existantes qui visent à assurer à tous l'accès aux soins, à des conditions de travail équitables et à l'enseignement primaire gratuit.»

Les patrons ont recours à toute une série de tactiques pour empêcher leurs employés de quitter leur emploi. Les migrants internes ont souvent des arriérés de salaires, ce qui signifie que ceux qui partent perdent au moins deux ou trois mois de salaire. Les employeurs retiennent souvent à dessein les salaires avant le Nouvel An lunaire pour être sûrs que leurs ouvriers reviendront après les fêtes – rendant ainsi impossible l'achat de billets de train à des millions de migrants au moment des fêtes. Les patrons forcent souvent de manière illégale les ouvriers à laisser un dépôt de garantie, dans le but de les empêcher de changer d'emploi. Du fait du statut incertain que

leur confère le système des certificats de résidence (*hukou*), les migrants internes ne portent généralement pas plainte.

Ce type de tactiques permet aux patrons de pallier à la pénurie grandissante de main d'œuvre sans avoir à augmenter les salaires. Ceci explique en partie pourquoi les salaires n'ont pas augmenté de façon significative en réponse à la pénurie de main d'œuvre, comme on pourrait s'y attendre dans des conditions normales de marché.

Mlle Zhang, migrante de 21 ans, travaillait dans une usine textile de la banlieue de Pékin. Les ouvrières n'avaient pas été payées depuis trois mois, aussi avaient-elles décidé de partir. Enfermées dans l'usine, elles n'étaient autorisées à la quitter que sur présentation d'un billet de sortie. Finalement, l'une d'entre elles réussit à s'emparer de la clé de la grille d'entrée et elles firent une sortie en masse, forçant le garde

à l'entrée à les laisser passer. Madame Zhang se souvient : *«A ce moment-là, nous étions vraiment contentes de nous... C'était une sorte de victoire. Finalement, je n'ai perdu qu'un mois de salaire. En fait, certaines parmi nous ont perdu quatre mois de salaire.»*

Des cadences infernales

Mlle Zhang a travaillé dans neuf usines différentes pendant les quatre dernières années. Voici son expérience dans une usine de vêtements à Shenzhen :

«On faisait des heures supplémentaires chaque jour, et le plus tôt que l'on pouvait quitter le travail c'était vers 23h. Quelques fois, on a travaillé jusqu'à 2 ou 3h du matin et le lendemain, il fallait travailler comme d'habitude. On commençait à 7h30 jusqu'à midi. Ils nous ont dit que l'on avait une demi-heure de pause pour prendre le déjeuner et un repos, mais en fait il n'y avait pas de repos et l'on reprenait le

travail directement après le déjeuner. La meilleure journée était dimanche car ce jour-là, nous devions seulement faire des heures supplémentaires jusqu'à 21h30. Nous étions vraiment harassés. Il y avait même des gens qui ont perdu connaissance, tellement ils étaient fatigués.»

Un autre migrant interne raconte : *«Nous travaillons 14 heures par jour. Les heures de travail sont de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 et encore de 18h30 à 22h30. Si nous sommes pressés d'exécuter une commande, nous continuons à travailler jusqu'à 00h30. Nous avons une pause le soir pour manger. Les périodes où nous sommes pressés de finir une commande, et durant lesquelles nous faisons beaucoup d'heures supplémentaires, peuvent durer plus que 20 jours d'affilé. Si nous ne sommes pas trop pressés, nous faisons seulement quatre heures supplémentaires par jour. Il faut faire des heures supplémentaires. Sinon ils*

Révoltes paysannes dans le sud de la Chine contre la politique de contrôle des naissances

Des dizaines de milliers de paysans ont violemment manifesté, en fin de semaine dernière, dans plusieurs districts de la région autonome du Guangxi (sud de la Chine) pour protester contre la politique de contrôle des naissances.

Dans une ville au moins, cette manifestation aurait dégénéré en confrontation avec des centaines de policiers, ont raconté des témoins cités par l'Agence France-Presse. Des véhicules officiels ont été brûlés ainsi que des bâtiments publics. Certaines sources donnent des bilans divers, certaines parlant même de morts, notamment dans les rangs de responsables du planning familial.

MENACE DE BABY-BOOM

La colère de ces agriculteurs a été provoquée par l'envoi de fonctionnaires chargés de faire payer des amendes à tous ceux qui avaient eu trop d'enfants. Depuis 1979, les Chinois des villes ne peuvent avoir plus d'un enfant, quant aux paysans, ils sont autorisés à en avoir deux, si leur premier bébé est de sexe féminin. L'obsession d'as-

surer leurs vieux jours pour des paysans dépourvus de retraites et de solides traditions patriarcales ancrées dans les mentalités font souvent préférer les garçons aux filles.

«C'est difficile de dire combien de personnes ont manifesté, mais on peut dire qu'il y avait une marée humaine», a raconté un témoin dans la ville de Shuiming. Selon des journaux de Hongkong, quelque 50 000 fermiers seraient descendus dans les rues de quatre villes de cette région, vendredi 18 et samedi 19 mai 2007.

Ces incidents sont peut-être la résultante de pratiques qui semblaient, depuis plusieurs années, en voie de disparition : après l'imposition de la politique de contrôle des naissances, qui a sans doute permis d'éviter plusieurs centaines de millions de naissance en près de trente ans, les responsables du planning familial ont parfois imposé des mesures pour le moins coercitives dans des villages reculés : avortements forcés, confiscation des biens des «contrevenants», destruction ou

incendie des propriétés de ceux qui ne voulaient pas obtempérer, etc.

Dernièrement, des démographes chinois se sont émus du fait qu'un nombre croissant de riches citadins n'hésitaient plus à payer des amendes afin d'avoir plus d'un enfant. La Chine serait, selon eux, menacée d'un nouveau baby-boom. Il est trop tôt pour savoir ce qui s'est passé dans le Guangxi mais, en ville, les amendes peuvent aller de 500 à 20 000 euros en fonction de la nature du «délit» ou des revenus de l'individu incriminé.

Selon des témoignages diffusés sur Internet par des sources du Guangxi, les responsables du planning familial auraient levé des amendes importantes et, surtout, imposé des avortements à des femmes enceintes ayant enfreint la norme.

Bruno Philip
Article paru dans
le Monde du 23.05.07.



Incapables d'entrer par la porte avant de l'école et par conséquent de la salle de classe, les élèves migrants s'assoient par terre, utilisant des tabourets comme bureaux pour lire, afin de pouvoir continuer la classe dans une pièce non meublée. Le professeur s'efforce d'enseigner en position accroupie.

© HEPEP•China

vous condamnent à une amende.»

Accès à l'enseignement

Des millions d'enfants de travailleurs migrants sont aussi touchés et luttent pour avoir le droit d'aller à l'école. Dans de nombreux endroits, ils sont effectivement exclus du système scolaire; en l'absence de *hukou*, les parents doivent s'acquitter de frais d'inscription demandés uniquement aux migrants ou payer des frais d'inscription très élevés. Ainsi, selon certaines estimations, 20 millions d'enfants ne vivent pas avec leurs parents en ville, notamment parce qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir y être scolarisés.

«La Chine s'est engagée à faire bénéficier tous ses citoyens d'un enseignement primaire gratuit, mais en dépit des efforts du gouvernement central, les écoles d'État continuent d'imposer des frais de scolarité qui rendent l'éducation primaire inabordable, particulièrement pour les enfants de migrants, a déclaré Catherine Baber. Ces millions d'enfants sont l'avenir de la Chine : le gouvernement doit leur donner l'accès à l'éducation.»

• En septembre 2006, les autorités municipales de Pékin ont fermé des dizaines d'écoles pour enfants de migrants, ce qui a touché plusieurs milliers d'entre eux. Les autorités ont affirmé viser les établissements non enregistrés et de seconde zone; or, des exigences très difficiles à respecter pour les écoles destinées aux migrants rendaient leur enregistrement quasi impossible. Selon certains membres du personnel scolaire, ces fermetures étaient destinées à réduire la population de migrants à Pékin à l'approche des Jeux olympiques de 2008.

Accès aux soins de santé

La grande majorité des migrants est exclue des systèmes d'assurance maladie des villes et n'a pas les moyens de payer des soins médicaux privés.

«Franchement, des gens comme nous sont venus à Pékin pour travailler. Nous n'osons pas aller à l'hôpital, c'est simplement trop cher...», raconte une jeune femme à Pékin. Les communautés migrantes dans ces villes ne vont jamais, ou rarement, à l'hôpital. Lorsqu'ils cherchent des soins professionnels, ils sont souvent déjà gravement malades. Même dans des cas de graves maladies ou d'acci-

dents, il arrive souvent que les migrants ne soient pas admis parce qu'ils n'ont pas d'assurance de santé ni les moyens de payer les frais eux-mêmes. Une étude sur les migrants à Shanghai basée sur des données de 1993 à 1996 montre qu'il y a seulement 6,7% de migrants, comparé aux 73,7% de résidents permanents, qui sont couverts par un programme d'assurance. 93,3% de migrants devaient payer pour les soins de santé eux-mêmes, comparés aux 26,3% de résidents permanents.

Les migrants souffrent aussi d'un manque d'accès à l'information liée à la santé, dont l'information concernant la santé reproductive et sexuelle, ce qui fait qu'ils sont plus susceptibles d'attraper une maladie infectieuse. Comme ils se retrouvent souvent dans les travaux les plus dangereux, les migrants sont un des groupes les plus vulnérables quant au risque d'accidents professionnels.

Témoignage : «Ce ne serait pas juste de dire que l'on ne pouvait jamais avoir des jours de congés ; mais si vous êtes malade le plus que vous pouvez attendre est un jour de congé. Si vous êtes vraiment fatigué et que vous avez besoin d'un repos, la seule chose à faire est d'être absent sans permission. Mais ça ne vaut pas le coup, sauf si vous n'avez pas d'autres choix, parce que vous perdrez le bonus de présence complet et la paie des heures supplémentaires, et ils vont déduire le salaire de quatre jours comme une amende.»

Pour en savoir plus sur le sort des migrants en Chine, voir le rapport d'Amnesty :

Migrants en Chine : le coût humain du miracle économique, disponible sur <http://web.amnesty.org/library/index/fraasa170082007>

Blogs

<http://blogenchine.com/2006/03/14/conditions-des-travailleurs-migrants-en-chine/>
<http://chine.blog.lemonde.fr/>

JARDIN DE LIBERTÉ

<http://quyuan2.canalblog.com/archives/2007/06/06/5215778.html>

VIDÉO

Tapez «migrants in China» sur

youtube.com pour trouver des reportages vidéo sur la question des migrants. Voir aussi le film *China Blue* de Micha Peled

Voir aussi le reportage sur les manifestations contre les confiscations des terres (en anglais) sur

<http://www.youtube.com/watch?v=wgGCQ0nVcyU&mode=related&search=>

1.5) Violences et discriminations à l'égard des femmes

Les femmes et les jeunes filles font l'objet de graves violences et actes de discrimination.

- Elles subissent des **désavantages économiques et sociaux** évidents dans les domaines de l'emploi, de la santé et de l'éducation. Elles sont plus nombreuses que les hommes à être licenciées par les entreprises d'État en difficulté. Elles représentent 60% des travailleurs ruraux et se voient proposer moins d'emplois non agricoles que les hommes.
- En ce qui concerne la lutte contre le **sida**, l'absence de politiques tenant compte des spécificités de chaque sexe a contribué à une forte augmentation des cas d'infection chez les femmes en 2006.
- **Accès à l'éducation** : Dans les zones rurales, seules 43% des jeunes filles dépassent le collège, contre 61% des garçons.
- Malgré le renforcement de la législation et les initiatives gouvernementales visant à combattre le **trafic des êtres humains**, ce fléau reste très répandu; dans 90% des cas, il s'agit de femmes et d'enfants utilisés à des fins d'exploitation sexuelle.
- Le nombre total des hommes dépasse de 37 millions celui des femmes, faisant de la Chine le pays avec le plus haut déséquilibre hommes-femmes.

La politique de contrôle des naissances

En septembre 2002, la Chine s'est dotée d'une nouvelle Loi sur la population et le planning familial dans le but déclaré d'homogénéiser les politiques et les pratiques en vigueur sur l'ensemble du territoire et

de garantir le respect des droits des citoyens. Toutefois, la politique de contrôle des naissances est appliquée essentiellement en fonction des taux de natalité locaux et sa mise en œuvre repose sur un système de récompenses et de sanctions sévères. Amnesty International reçoit toujours des informations faisant état de stérilisations et d'avortements forcés, mais à l'évidence, peu de cadres ont été sanctionnés ni même traduits en justice pour de tels agissements.

Amnesty ne prend pas position sur la politique officielle de contrôle des naissances en Chine, en revanche, elle est préoccupée par les violations des droits humains qui découlent de son application par des moyens coercitifs, et qui touchent particulièrement les femmes. L'organisation est troublée par les informations faisant état d'avortements et de stérilisations forcés pratiqués ou ordonnés par des individus occupant des fonctions officielles – notamment des cadres chargés de la mise en œuvre du planning familial – sur des femmes privées de liberté ou emmenées de force de chez elles pour subir de telles opérations. Elle estime que ces actes sont cruels, inhumains et dégradants et qu'ils

s'apparentent à une forme de torture.

Des amendes très sévères

Selon le South China Morning Post, quotidien de Hongkong à la langue déliée, une directive locale demande à chaque membre du Planning familial d'effectuer des examens sur toutes les femmes. En cas de refus, une amende de 1 000 yuans, presque un mois de revenu, doit être infligée. Les «inquisiteurs du canton de Bobai» avaient, à la date du 24 avril 2007, collecté 7,8 millions de yuans et imposé à 17 268 femmes l'une des «quatre méthodes» du Planning familial : l'implantation vérifiée d'un stérilet chez les femmes ayant un enfant de trop, la stérilisation pour les mères de deux enfants et l'avortement déclenché ou chirurgical pour les contrevenantes enceintes. Si les paysans ont «trop d'enfants», ils doivent payer des amendes pouvant aller de 6 000 à 60 000 yuans (600 à 6000 euros). *«Si les paysans n'ont pas d'argent, ils leur prennent des biens de valeur ou bien ils les détruisent».*

Depuis le mois de février 2007, chaque maison est inspectée, chaque famille doit rendre des comptes. Ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas payer sont battus et



Chen Guangcheng interviewant des villageois à Linyi, Province de Shandong. © Boxun



Mao Hengfeng après avoir été torturée

pour «dégradation de biens publics» et «rassemblement de personnes bloquant la circulation».

Sa femme et ses avocats ont également subi des intimidations de la part des autorités chinoises.

Vous pouvez acheter un petit livre racontant l'histoire de Chen Guangcheng au prix de 7,5 € chez Amnesty. (Voir page 60).

Plus d'informations sur
Chen Guangcheng sur
<http://www.liberation.fr/actualite/monde/265898.FR.php>

Voir aussi sur youtube (en anglais) :

<http://www.youtube.com/watch?v=Y15erZE-z3U>

• **Mao Hengfeng**

Cette mère de deux enfants a été forcée d'avorter lorsqu'elle était enceinte du troisième, et a été licenciée de son travail. Depuis, elle a fait toutes les démarches légales possibles pour protester contre son licenciement et contre les tortures dont elle a été victime aux mains de la police. Pour plus d'informations sur Mao Hengfeng, voir <http://www.amnestyinternational.be/doc/ecrire/article6332.html>

1.6) Répression menée contre des mouvements religieux ou spirituels

Il est difficile d'avoir des statistiques sur les religions en Chine. Le pays est en principe athée, mais on estime à plus 100 millions le nombre de «croyants» dont 18% de musulmans, 10% de protestants, 7,2% de bouddhistes, 4% de catholiques et 2,5% de taoïstes.

Dans la tradition chinoise, on parlait surtout des trois religions traditionnelles, ou plutôt des «trois écoles» : le taoïsme, le confucianisme, et le bouddhisme.

Durant la période de la Révolution Culturelle, de 1966 jusqu'à la fin des années 1970, l'Etat ne tolérait pas la religion et méprisait les valeurs culturelles traditionnelles : destructions de lieux de culte, arrestation ou déportation de nombreux croyants et membres des clergés, assassinat, mépris et destructions systématiques de celle-ci.

En 1978, la liberté de croire est inscrite dans la Constitution et cinq religions sont reconnues et déclarées officielles : le bouddhisme, le taoïsme, l'islam, le protestantisme et le catholicisme.

Depuis quelques années, Pékin reconnaît que la religion fait partie intégrante de la société chinoise, et le régime accorde même des subventions pour construire de nouvelles églises officielles. Dans le même temps, les autorités ont démantelé des paroisses clandestines qui attireraient un nombre croissant de fidèles. La relative libéralisation qui se poursuit depuis la fin des années 70 est soutenue du côté des autorités en partie par la prise de conscience de l'utilité des religions sur les plans économique (grâce au tourisme et aux investissements) et diplomatique (par exemple avec la poursuite de contacts culturels et religieux avec Taïwan).

Mais la libéralisation religieuse reste très relative. Les pratiques sont toujours encadrées par les associations patriotiques, et à un plus haut niveau par les organisations liées au Parti Communiste Chinois (PCC). Tout culte existant en dehors du contrôle du Parti est déclaré illégal. Ainsi, la religion catholique existe officiellement à travers l'Église catholique patriotique de Chine, qui est indépendante de Rome et dont les évêques sont désignés par Pékin, et non par le pape. En Chine, les Catholiques qui reconnaissent l'autorité du Pape, comme tous les autres membres de religions non reconnues par l'État, sont en butte à des persécutions extrêmes.

En avril 2001, le PCC lance la campagne «Frappier Fort» qui vise le renforcement de la persécution des groupes religieux non officiels (bouddhistes tibétains, catholiques reconnaissant le pape, protestants, musulmans - ouïghours principalement - et les pratiquants de Falun Gong).

leurs biens sont systématiquement saisis : «Quand il n'y a rien à confisquer, les équipes cassent les murs, a raconté sous couvert d'anonymat une femme recrutée dans une équipe du planning familial. [...] Les gens du planning familial étaient comme les Japonais pendant la guerre, ils ont tout pris et détruit ce qui restait», a raconté un villageois à l'agence Reuters (Libération).

Un texte interne au parti et à l'administration, publié par le site Internet dissident Boxun, donne une assez bonne idée des consignes diffusées dans le sud du Guangxi : «D'ici au mois d'août, chaque fonctionnaire du canton devra avoir atteint deux objectifs :

- 1) obtenir d'une personne, homme ou femme, qu'elle subisse la stérilisation ;
- 2) collecter au moins 500 yuans au titre des frais de garde sociaux (une amende renouvelable de 50 euros imposée aux couples contrevenants).

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir le reportage sur les manifestations dans le sud de la Chine contre la politique de contrôle de naissances.

Sur You Tube :

<http://www.youtube.com/watch?v=7CVXJppFsjI>

• **Chen Guangcheng**

Cet avocat aveugle est devenu connu dans son pays pour avoir pris la défense des femmes victimes d'avortements forcés. Il a été condamné en août 2006 à une peine de quatre ans et trois mois d'emprisonnement

L'absence de liberté de religion encourage les Chinois à fréquenter les paroisses clandestines, lesquelles apparaissent non seulement comme des lieux de culte, mais aussi comme des bastions de résistance.

On assiste aujourd'hui à une forte progression de la religion protestante en Chine, notamment sous sa forme évangélique. Selon des données gouvernementales chinoises que s'est procurées le mensuel hongkongais *Chengming*, les Eglises protestantes officielles compteraient aujourd'hui 20 millions de fidèles, et les Eglises clandestines 5 millions. Ces chiffres seraient toutefois encore inférieurs à la réalité.

Enfin, il faut souligner le grand succès du **Falun Gong**, un mouvement spirituel «synchrétique». 100 millions de Chinois seraient adeptes du Falun Gong, ce qui représente plus que les membres du Parti communiste ! En 2001, les autorités chinoises lancent un plan visant la persécution massive des adeptes de ce mouvement. Le bureau 610 est créé. Il s'agit d'une sorte de police religieuse chargée d'éradiquer le Falun Gong. Des membres sont arrêtés et placés en détention administrative où ils sont soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

En 2006, le gouvernement chinois a poursuivi sa politique de répression de la pratique religieuse en dehors des circuits officiels. Des milliers de fidèles d'«églises domestiques» clandestines protestantes et de communautés catholiques non officielles ont été arrêtés; beaucoup ont été maltraités, voire torturés en détention.

Sources : Amnesty International, Courrier International n°735, 2/12/04 et Wikipédia

- **Bu Dongwei**, pratiquant du Fa Lun Gong, a été astreint en juin 2006 à deux ans et demi de «rééducation par le travail» pour «activités liées à une organisation interdite», après la découverte par la police de documents du Fa Lun Gong à son domicile. Il travaillait pour une organisation humanitaire américaine.

- **Zhang Rongliang**, pasteur d'une Église clandestine arrêté et incarcéré à de multiples reprises depuis 1976, a été condamné en juin 2006 à une peine de

sept ans et demi d'emprisonnement pour avoir traversé illégalement la frontière et pour s'être procuré un passeport par des moyens frauduleux.

Pour en savoir plus :
Rapports d'Amnesty

- Chine – Liberté religieuse : rien que des morts, décembre 2004, disponible sur <http://web.amnesty.org/library/index/fra/ASA170652004>
- La répression s'abat sur le Fa Lun Gong et d'autres «organisations hérétiques», mars 2000, disponible sur <http://web.amnesty.org/library/index/FR/ASA170112000>

Témoignage

Extrait d'un témoignage fait au Parlement européen le 30 mai 2006.

Mme Chen Ying, pratiquante de Falun Gong qui vit actuellement en France, a révélé la persécution qu'elle a endurée en Chine.

«J'ai été forcée à travailler énergiquement pendant plus de seize heures par jours, fabriquant des jouets, des cadeaux et des baguettes de bambou jetables pour l'exportation. Si je n'arrivais pas à faire ce qu'ils me demandaient, j'étais privée de sommeil. En plus des abus physiques, ils m'ont torturée spirituellement en me forçant à regarder des programmes TV et lire des livres qui dénonçaient ma croyance. De plus, j'étais forcée d'écrire mes réflexions sur ce que j'avais vu et lu, de chanter les chansons à la gloire des camps de travaux forcés, et de me reconnaître coupable. On

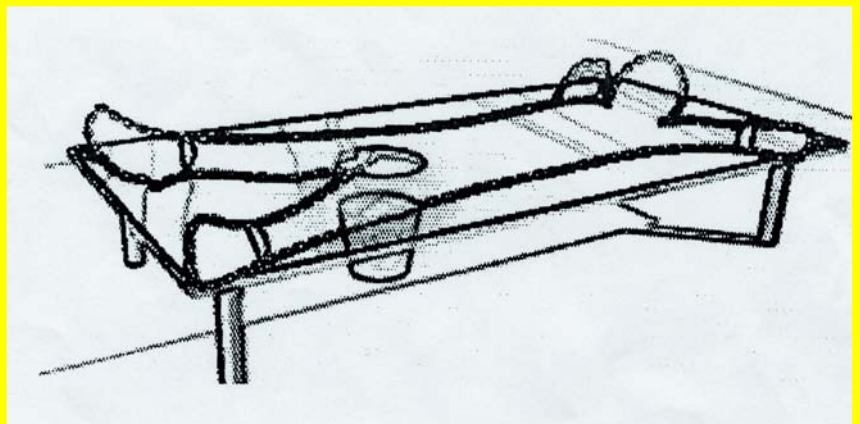
m'empêchait aussi de parler aux autres. Ils m'ont privée de ma dignité et de ma personnalité humaine, m'ont forcée à accepter le lavage de cerveau. J'étais sur le point de m'effondrer mentalement. La cruelle torture spirituelle a fait que je me sentais étouffée, comme si j'allais mourir. Une telle souffrance sur le long terme m'a rendue très faible. Le lavage de cerveau de forte intensité du régime Communiste Chinois était bien au-delà des limites de ce que je pouvais endurer spirituellement et physiquement. Je fus forcée d'abandonner ma propre croyance et d'agir contre ma conscience. La souffrance spirituelle résultant du lavage de cerveau et de la soi-disant "transformation" sont au-delà de ce que les mots peuvent décrire. Je me sentais comme un cadavre ambulante.»

Voir aussi un autre témoignage sur :

http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id_article=3761

1.7) Torture, détention arbitraire et procès inéquitables

La torture et les autres formes de mauvais traitements demeurent très répandues. Chaque personne qui passe par le système judiciaire risque de subir, à un moment ou à un autre, des actes de torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants.



Un croquis approximatif d'un 'tiger bed' ; ou table servant à immobiliser le prisonnier

Parmi les méthodes couramment utilisées figurent les coups de pied, les passages à tabac, les décharges électriques, la suspension par les bras, l'enchaînement dans une position douloureuse, les brûlures de cigarette et la privation de sommeil ou de nourriture.

Plusieurs facteurs contribuent à perpétuer la pratique de la torture, notamment les règles de preuve, qui incitent à obtenir des aveux sous la torture, la durée excessive de la garde à vue, l'absence de culture juridique reposant sur la présomption d'innocence, l'accès limité à un avocat et l'obligation de clore l'enquête dans des délais très courts.

En novembre 2006, un haut responsable a reconnu que, chaque année, au moins 30 personnes étaient condamnées à tort à la suite de déclarations obtenues sous la torture, mais le nombre réel d'erreurs judiciaires était vraisemblablement plus élevé. Selon ce responsable, «*presque chaque verdict erroné prononcé ces dernières années est la résultante d'interrogatoires illégaux*». Ce qui casse l'idée reçue selon laquelle la torture permettrait d'arracher des informations fiables aux suspects.

Les initiatives visant à réformer le système de «rééducation par le travail», un régime de détention administrative sans inculpation ni procès, n'ont pas progressé. On estime à plusieurs centaines de milliers le nombre de personnes détenues dans des camps de «rééducation par le travail» sur l'ensemble du territoire chinois et risquant d'être maltraitées ou torturées (Voir Chapitre 1. 8).

En mai 2006, les autorités de la ville de Pékin ont annoncé leur intention d'utiliser ce mode de détention en vue de réprimer différentes formes de «comportements délictueux» et d'améliorer l'image de la ville à l'approche des Jeux olympiques.

Exemples

Ye Guozhu a été condamné en 2004 à quatre ans d'emprisonnement pour son opposition aux expulsions forcées liées à des chantiers de construction en vue des Jeux olympiques. Amnesty International a appris en 2006 que cet homme avait été torturé en détention. Il aurait été suspendu

par les bras au plafond du centre de détention du district de Dongcheng à Pékin, et frappé à maintes reprises par des policiers. Il aurait également subi des sévices dans une autre prison au cours du deuxième semestre de 2005.

Mort suite aux manques de soins en prison

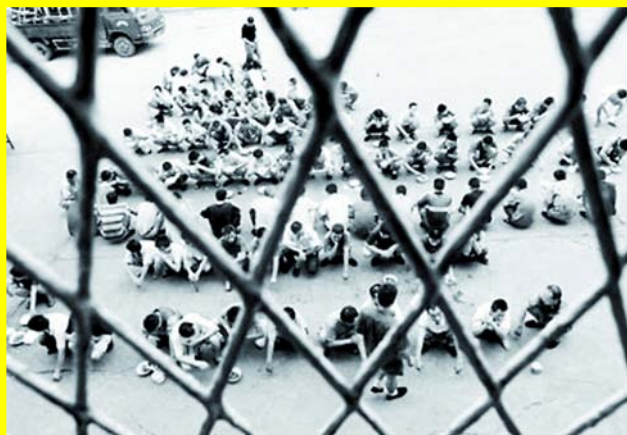
La lutte pour les droits humains en Chine a un prix, qui coûte parfois la vie. C'est ce qui est arrivé à Chen Xiaoming.

Chen Xiaoming est mort le 1er juillet 2007 à Shanghai. Ce militant en faveur du droit au logement, distingué par une organisation de défense des droits humains, venait d'être libéré de prison pour raisons médicales. Selon les informations recueillies, il avait été torturé en détention. Il souffrait d'une maladie chronique, et sa famille avait sollicité sa libération pour raisons médicales afin qu'il puisse recevoir le traitement médical dont il avait besoin. En outre, des membres de sa famille avaient sollicité à plusieurs reprises l'autorisation de lui apporter des médicaments, mais toutes ces sollicitudes auraient été refusées, à part une visite au début du mois d'avril 2007.

1.8) La rééducation par le travail

La rééducation par le travail se fait au sein des camps du *Laogai*. Le *laogai* est l'équivalent de ce qui était appelé «goulag» en URSS.

Sous Mao Zedong, le *laogai* était un réseau de camps de concentration et de travaux forcés pour les ennemis du Parti communiste chinois selon les «neuf catégories de nuisibles» (propriétaires fonciers, paysans riches, contre-révolutionnaires, mauvais éléments, droitistes ou droitiers, militaires et agents du Guomindang, agents ennemis



Détenus durant la pause repas dans un camp de rééducation par le travail.
© www.thebeijingnews.com

capitalistes et les intellectuels pendant la Révolution culturelle). Aujourd'hui encore, plusieurs de ces centres de détention existent. On y trouve les opposants politiques, dissidents, et étudiants présents lors des manifestations du 27 avril et 4 juin sur la place Tian'anmen en 1989. On trouve donc également dans ses camps, des activistes qui reconnaissent le pape, des activistes tibétains et un nombre important de pratiquants du Falun Gong.

Plus de 250 000 personnes sont détenues en Chine dans des camps de travail, sur la base de charges à la définition très vague, sans avoir jamais pu consulter d'avocat, sans jamais avoir été jugées et sans aucune forme de contrôle judiciaire. Notons que les chiffres exacts du nombre de personnes détenues dans les Laogai ne sont pas connus, et les estimations varient selon les sources. La Laogai Research Foundation, fondée par Harry Wu, un survivant du Laogai, estime qu'il y a entre 4 et 6 millions de prisonniers dans ces centres de rééducation par le travail.

Amnesty International lance un appel pour que la «ré-éducation par le travail» soit abolie immédiatement. Quelques tentatives de réforme de ce système de détention ont vu le jour, mais elles n'ont pas encore donné de résultats très concluants.

Le développement du mouvement spirituel Fa Lun Gong en Chine et les arrestations massives de pratiquants de ce mouvement qui ont suivi son interdiction en 1999 sont

souvent cités comme l'une des principales raisons de l'échec des tentatives de réforme du système. L'approche des Jeux Olympiques d'août 2008 fait également craindre une recrudescence d'internements aux Laogai de petits délinquants, vagabonds et toxicomanes, notamment, en vue de «nettoyer» Pékin.

«Nous n'excluons pas la possibilité d'obliger tous les toxicomanes de la capitale à se libérer de leur accoutumance avant les Jeux olympiques.»

Fu Zhenghua, directeur adjoint du bureau de la Sécurité publique de Pékin.

«À l'approche des Jeux olympiques, veiller à ce que la ville offre un environnement sûr, propre et ordonné pour que tout se passe bien est un devoir politique important. [...]

Toutefois, ce qui a choqué beaucoup de spécialistes du droit est que la rééducation par le travail soit utilisée comme un outil important dans les efforts de nettoyage, et que son champ d'application ait été élargi.»

Lü Minghe, écrivain et journaliste chinois

«La privation de liberté pour sanctionner l'exercice pacifique de la liberté d'expression, de réunion et de religion, conjuguée aux mesures de rééducation par la coercition, l'humiliation et les châtements pour pousser les détenus à reconnaître leur culpabilité et altérer leur personnalité jusqu'à briser leur volonté, constitue une forme de peine ou traitement inhumain ou dégradant, incompatible avec les valeurs essentielles de toute société démocratique fondée sur une culture des droits de l'homme.» Le rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture

Exemples

Bu Dongwei. On sait aujourd'hui que Bu Dongwei, pratiquant du Fa Lun Gong, est détenu dans le camp de «rééducation par le travail» de Tuanhe à Pékin, où il serait contraint à travailler dans le conditionnement. Sa famille n'a été informée de son lieu de détention qu'à la fin du mois d'août 2006, soit trois mois après son interpellation. Les autorités auraient indiqué que Bu Dongwei avait renoncé à former un recours contre sa peine – deux ans et demi –, une

information démentie par ses proches. Des responsables du camp de Tuanhe auraient demandé à ces derniers de participer à ses frais de subsistance – environ 400 yuans (40 euros) par mois.

Bu Dongwei (*alias* David Bu) a été astreint à deux ans et demi de «rééducation par le travail» le 19 juin 2006 à Pékin, pour s'être «opposé à la mise en application de lois nationales», après que la police eût découvert chez lui des documents concernant le Fa Lun Gong. Dans les premiers temps de sa détention, les autorités ont refusé de révéler à sa famille où il se trouvait. Avant d'être arrêté, le 19 mai 2006, Bu Dongwei travaillait pour l'Asia Foundation, une organisation humanitaire américaine, à Pékin. La police l'a appréhendé chez lui, dans le district de Haidian. Amnesty International considère cet homme comme un prisonnier d'opinion, car il est détenu au mépris de son droit fondamental à la liberté d'expression, d'association et de religion ; elle continue de demander sa libération immédiate et sans condition.

Une pratique de plus en plus dénoncée

Le 8 mai 2006, les autorités de la ville de Pékin ont décidé d'utiliser la «rééducation par le travail» pour contrôler différentes formes de «comportements délictueux» afin d'améliorer l'image de la ville à l'approche des Jeux olympiques. Parmi ces

comportements figureraient des infractions considérées comme graves, par exemple, «la distribution illégale de prospectus ou de dépliants, exercice de la profession de taxi sans licence, activité commerciale non autorisée, vagabondage et mendicité». Il semble qu'elles soient considérées comme «graves» à partir du moment où le contrevenant les a commises plus de deux fois. Des commentateurs chinois ont souligné que c'était la première fois depuis la mi-2003 que les autorités invoquaient spécifiquement l'utilisation de «mesures controversées» comme la «rééducation par le travail» sur le plan local pour répondre à des questions d'ordre public dans les villes.

Amnesty International reçoit toujours régulièrement des informations sur des personnes astreintes à des périodes de «rééducation par le travail» ou à d'autres formes de détention administrative imposées sans inculpation, ni procès, ni examen par une instance judiciaire, au mépris des normes internationales d'équité. Elle persiste à craindre que ces méthodes brutales ne soient employées pour arrêter

Amnesty s'inquiète aussi du maintien de deux autres formes de détention administrative pouvant être utilisées à titre punitif par la police chinoise : le système de



Tong Yi, condamnée à deux ans et demi de "rééducation par le travail" en décembre 1994.

«détention et éducation» (*shourong jiaoyu*), qui permet d'astreindre les prostituées et leurs clients à des peines de six mois à deux ans de détention administrative, et le système de «désintoxication obligatoire» (*qiangzhi jiedu*), qui autorise la police à placer en détention les toxicomanes présumés pour des périodes allant de trois à six mois.

Le 7 février 2007, le bureau de la Sécurité publique de Pékin a annoncé qu'au cours de l'année à venir, la police réorienterait ses efforts en matière de lutte antidrogue en se concentrant davantage sur les consommateurs individuels que sur les manifestations publiques, et qu'elle allongerait de six à douze mois les périodes de détention prévues par le système de «désintoxication obligatoire» (*qiangzhi jiedu*). Face à ces annonces, il y a d'autant plus lieu de redouter que les JO ne servent de prétexte aux autorités pour étendre leur recours à des formes abusives de détention administrative à caractère punitif, plutôt que de catalyseur de la réforme ou de l'abolition de tels régimes, conformément aux normes internationales relatives aux droits humains.

Avancées positives

Certains changements positifs semblent voir le jour au niveau local. Ainsi, le 4 avril 2007, la municipalité de Chongqing aurait adopté de nouvelles réglementations autorisant les personnes risquant un placement en camp de «rééducation par le travail» à se faire représenter par un avocat. Certains avocats de la région ont déclaré espérer que ces mesures se traduiraient par davantage de transparence concernant ce système, rappelant cependant que d'autres réformes structurelles étaient nécessaires, étant donné que «la police conserv[ait] son pouvoir décisionnaire, qu'il n'y avait aucun encadrement de la part d'éléments extérieurs et que les procédures judiciaires [n'étaient] pas appliquées.» D'autres juristes ont manifesté moins d'enthousiasme : selon eux, les nouvelles réglementations n'apporteraient rien de nouveau, étant donné que ce qui compte le plus, c'est le moment où les détenus sont autorisés à faire appel à un avocat (c'est-à-dire avant ou après la décision officielle de la police d'imposer la «rééducation par le travail»), et le fait que cette possibilité soit dépen-

dante ou non du bon vouloir de la police. Le 1^{er} mars 2007, le quotidien *China Daily* a rapporté que le nouveau projet de loi visant à remplacer le système de «rééducation par le travail», la Loi sur le redressement des comportements illégaux (*weifa xingwei jiaozhi fa*), était inscrit au programme des questions législatives à débattre, cette année, par l'Assemblée populaire nationale, faisant observer que le processus de réforme était au point mort depuis deux ans en raison de «désaccords». L'article indique que les camps de «rééducation par le travail» allaient être rebaptisés «centres correctionnels», que leurs barreaux et grilles seraient retirés afin qu'ils ressemblent davantage à un «établissement scolaire» et que les périodes de détention allaient être réduites à «moins de dix-huit mois». C'est par ailleurs ce qui semble ressortir des commentaires juridiques concernant la proposition de loi, accessible au public depuis plus d'un an. Toujours selon le *China Daily*, de «nombreux points de désaccord» restent à résoudre, en particulier entre la Cour populaire suprême, qui souhaiterait que «seule une décision de justice puisse donner lieu à une détention quelle qu'elle soit», et le ministère de la Sécurité

publique, qui «propose de maintenir la pratique actuelle, avec examen par une autorité judiciaire après la mise en œuvre administrative». Les chances de voir ce système réformé dans un avenir proche sont donc très limitées.

1.9) Les expulsions forcées

En Chine, les expulsions forcées sont devenues monnaie courante alors que les autorités chinoises cherchent à raser d'innombrables immeubles en vue des Jeux Olympiques. Les responsables du projet de construction du Centre Olympique ont déclaré qu'au moins 6000 familles subissaient des dommages dus aux préparatifs des Jeux ; mais les Organisations Non-Gouvernementales estiment le nombre des victimes à un chiffre bien supérieur. Beaucoup ont été expulsées sans que les procédures de protection ne soient entièrement suivies et sans avoir été dédommagées en conséquence. Les expulsions forcées – qui ne sont pas soumises à un régime de protection légale adéquate – sont une violation des droits humains, dont le droit à un



Une maison isolée au centre d'un chantier de construction de Chongqing, dans le sud-ouest de la Chine, Mars 2007. Les propriétaires de la maison ont réussi à capter l'attention des médias grâce à un site Internet. Leur combat pour sauver leur maison et leur restaurant de la destruction a été perçu comme un test de la nouvelle loi sur la propriété privée. © AP/EYEPRESS



Demolition à Pékin, District de Qianmen. © Dubin

cheng, à Pékin, avant son transfert en prison. Il souffrirait depuis d'importantes douleurs au dos. Au cours du second semestre 2005, il aurait aussi été torturé pendant quatre mois dans une autre prison, la prison de Qingyuan – semble-t-il parce qu'il refusait d'admettre sa «culpabilité». Il aurait notamment été frappé à coups de matraque électrique, contraint de rester assis bien droit sur une chaise inconfortable pendant de longues périodes, et attaché avec des menottes et des bracelets pour les chevilles, qui lui ont occasionné des blessures. Il semble qu'il soit mieux traité à la prison de Chaobai, mais il continue de souffrir des problèmes de santé qu'il avait déjà avant son incarcération (hypertension, problèmes cardiaques et troubles dus à une thrombose cérébrale). Il se plaindrait aussi de douleurs dans le dos et aux chevilles provoquées par les tortures et les mauvais traitements qu'il a subis. Les autorités carcérales se contentent, semble-t-il, de lui donner un traitement de base pour l'hypertension, sans se préoccuper de ses autres problèmes de santé ou de ses blessures.

D'autres militants, comme **Qi Zhiyong**, ont aussi été victimes d'expulsions forcées liées à la rénovation de Pékin pour les Jeux olympiques. Cet homme avait dû être amputé d'une jambe à la suite d'une blessure par balle survenue lors de l'intervention des forces de sécurité contre les manifestations de Tiananmen, en 1989. Contraint de démissionner de son entreprise à cause de son infirmité, il avait monté à Pékin un petit commerce, qui lui permettait de vivre. Cependant, il a dû déménager son échoppe à plusieurs reprises, apparemment à cause des travaux aux Jeux olympiques. Au début de l'année, les autorités lui ont retiré sa licence commerciale et l'ont incarcéré pendant cinquante et un jours pour sa participation, en février 2006, à une grève de la faim destinée à protester contre le récent passage à tabac d'autres militants chinois et des avocats qui tentaient de les défendre. Sa femme a aussi été licenciée de son travail, semble-t-il, en raison des activités militantes de son mari. Avec une fillette de huit ans et les frais médicaux élevés occasionnés par les séquelles de sa blessure, Qi Zhiyong et son épouse ont du mal à joindre les deux bouts.

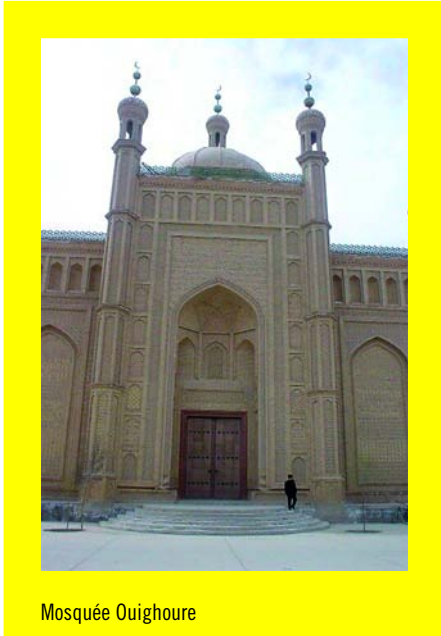
logement décent prévu par la le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, que la Chine a ratifié.

Les expulsions forcées continuent d'être signalées à Pékin. Par exemple, en juillet 2006, dix familles auraient refusé de quitter un immeuble situé à proximité du nouveau site de la Télévision centrale chinoise (qui diffusera les Jeux olympiques en 2008) au motif que le montant du dédommagement proposé par les autorités locales était insuffisant. Elles avaient affiché sur le bâtiment des slogans proclamant : «Arrêtez de tromper et de martyriser les gens», «Droits humains» et «Démolition illégale». Les habitants de Qianmen, quartier historique de Pékin, se sont aussi plaints de la faiblesse des indemnités offertes pour leurs maisons dans le cadre du programme de démolition et de reconstruction. L'un d'entre eux (dont le nom n'a pas été révélé) aurait déclaré : «Les Jeux olympiques sont une bonne chose pour la Chine. Ils montrent que nous avons la capacité, la puissance et la richesse nécessaires pour organiser une telle manifestation internationale. Mais ils ne doivent pas servir de prétexte pour faire du mal aux citoyens ordinaires, pour chasser les gens de chez eux.» Un autre, surnommé Yu, a ajouté : «Les Jeux olympiques ont porté un coup terrible aux citoyens de base, ils ont

bouleversé nos vies. C'est que nous pensons, mais nous ne pouvons pas le dire tout haut.»

Amnesty International s'était déjà vivement inquiétée de l'incarcération de **Ye Guozhu**, arrêté après avoir demandé l'autorisation d'organiser une manifestation à Pékin avec d'autres victimes présumées des expulsions forcées qui ont accompagné les travaux de préparation des Jeux olympiques. Le 18 décembre 2004, Ye Guozhu a été reconnu coupable d'avoir «cherché querelle et provoqué des troubles» par le tribunal populaire intermédiaire n°2 de la municipalité de Pékin; il purge actuellement une peine de quatre ans de détention à la prison de Chaobai. Amnesty International considère Ye Guozhu comme un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour l'exercice légitime de ses droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion, et continue d'exhorter les autorités chinoises à le libérer immédiatement et sans conditions.

Il est apparu récemment que Ye Guozhu avait été torturé en détention. Selon des informations dignes de foi reçues par Amnesty International, il a été suspendu au plafond par les bras et frappé à plusieurs reprises par des policiers au centre de détention du district de Dong-



Mosquée Ouïghoure

Dans d'autres villes également, ceux qui demandent justice pour les victimes d'expulsions forcées sont arrêtés et harcelés. Ainsi, l'avocat **Zheng Enchong**, qui a acquis une réputation de défenseur des personnes expulsées à la suite des travaux de rénovation de Shanghai, continue de subir des actes de harcèlement et d'intimidation, même depuis sa libération de prison le 5 juin 2006. Ses activités d'avocat lui ont valu d'être arrêté à quatre reprises par la police en juin et en juillet, notamment en raison d'informations sur des expulsions forcées découvertes sur son ordinateur. La police et les autorités locales l'auraient prévenu que sa sécurité ne serait plus assurée s'il continuait de travailler sur ce type de sujets. Sa famille a aussi reçu l'ordre de ne pas parler de sa situation aux médias.

Voir aussi le blog :
<http://www.rue89.com/chinatown>

Pour en savoir plus : Le rapport de la FIDH «Expulsions forcées à Chongqing», disponible en anglais sur <http://www.fidh.org/IMG/pdf/cn475a.pdf>

1.10) Les Ouïghours

La minorité ethnique des Ouïghours, qui sont essentiellement musulmans, vit prin-

cipalement dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang.

Depuis les années 1980, cette minorité a été la cible de violations graves et systématiques des droits humains: arrestations et détentions arbitraires, détention au secret, restrictions sévères de la liberté de religion et de l'exercice des droits sociaux et culturels, notamment. Des prisonniers politiques ouïghours ont été exécutés à l'issue de procès inéquitables.

Ces dernières années, la Chine s'est servi de la «guerre contre le terrorisme» menée au niveau international pour réprimer les Ouïghours, qu'elle accuse d'être des «terroristes», des «séparatistes» ou encore des «extrémistes religieux».

Rebiya Kadeer, un symbole pour la cause des Ouïghours

Femme d'affaires de renom et mère de 10 enfants, Rebiya Kadeer a créé en 1997 le «Mouvement des mille mères» dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Ancien membre de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC), elle a fait partie de la délégation officielle de la Chine lors de la quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes, qui s'est tenue à Pékin en 1995. En août 1999, Rebiya Kadeer fut arrêtée à Urumqi, la capitale du Xinjiang, et condamnée à huit ans de prison sous la charge d'avoir «divulgué des secrets d'État», et cela pour avoir envoyé des coupures de presse à son mari. Celui-ci s'était enfui aux États Unis et contribuait là-bas à des émissions en langue ouïgoure de la «Radio Free Asia», dans lesquelles il condamnait durement la politique des autorités chinoises envers la population ouïgoure. Kadeer fut arrêtée quand elle voulut rencontrer une délégation du Congrès américain qui faisait un examen de la situation des droits de l'homme au Xinjiang. Les autorités chinoises prétendent que Kadeer était en possession d'une liste de 10 personnes «soupçonnées d'activités séparatistes». Le 14 mars 2005, elle est mise en liberté prématurément, selon la version officielle pour des raisons de santé, mais en fait sous la pression des États Unis, qui acceptent en échange de retirer un projet de résolution de l'ONU, condamnant sévèrement la façon dont les autorités chinoises traitent les

populations minoritaires dans leur pays. Sur les six ans que Rebiya Kadeer a passée en prison, elle a vécu deux ans dans une cellule complètement obscurcie.⁵

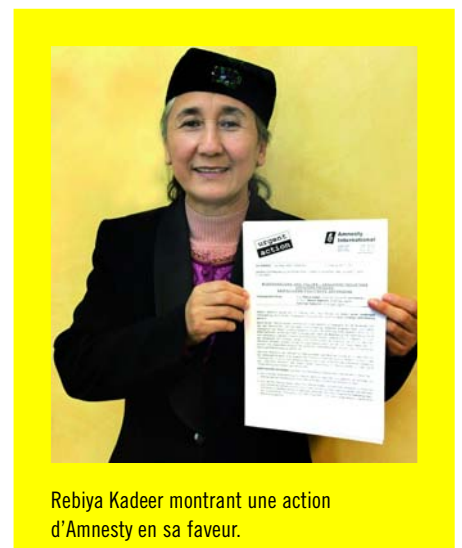
Le massacre de Gulja

Le 5 février 1997, des manifestations pacifiques ont eu lieu dans la ville de Gulja (Yining), dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang.

Des centaines, peut-être même des milliers de personnes ont été tuées ou gravement blessées.

Un très grand nombre ont été arrêtées au cours des manifestations et par la suite. De nombreux détenus ont été frappés ou soumis à d'autres formes de tortures. On reste sans nouvelles d'un nombre indéterminé de personnes.

Au cours de la répression, les autorités s'en sont également pris à des membres de la communauté ouïghoure dans la région. Selon des sources locales, les manifestations ont été déclenchées par la répression croissante de la religion et de la culture ouïghoure à Gulja et dans ses environs. Cette répression consiste notamment à interdire les meshreps, des rassemblements traditionnels organisés depuis 1994 pour tenter de faire revivre des traditions culturelles ouïghoures et islamiques. Des chefs de communautés ouïghoures de Gulja et de ses environs avaient également mis sur pied des équipes de football ouïghoures rassemblées au sein d'une ligue non officielle. Mais ces équipes ont été dissoutes par les autorités et les infrastructures sportives détruites.



Rebiya Kadeer montrant une action d'Amnesty en sa faveur.

«Je n'avais jamais vu de ma vie une telle barbarie [...] Des chiens militaires attaquaient des manifestants pacifiques. Des soldats chinois frappaient à coups de gourdin les manifestants [...] Des gens, certains vivants et d'autres morts, étaient traînés sur le sol puis jetés et entassés pêle-mêle dans une dizaine de camions militaires.»⁶

Rebiya Kadeer décrit des images qui ont été prises lors du massacre de Gulja, le 5 février 1997, et dans les jours qui ont suivi. Elle pense que ces images lui ont été montrées par le chef de la police préfectorale afin de l'intimider et de la pousser à mettre fin à ses investigations. En les regardant, elle a réalisé que ce massacre était semblable à la répression sanglante de Tianamen contre des manifestants pacifiques. Mais cette fois, les autorités chinoises ont réussi à empêcher que ces événements ne soient connus du reste du monde.

«Je fais entendre ma voix pour que l'on n'oublie pas ceux qui ont perdu la vie à Gulja et pour demander que les autorités chinoises répondent de leurs actes.»
Dix ans après ces faits, Rebiya continue de raconter le massacre qui a eu lieu à Gulja. Elle continue aussi de se battre pour les droits de la communauté ouïghoure de Chine, essentiellement musulmane, qui est systématiquement persécutée depuis les années 1980.

Les proches de Rebiya Kadeer sont pris pour cibles par les autorités depuis sa première arrestation pour délit d'opinion, en 1999. Ce harcèlement s'est intensifié depuis qu'elle a été remise en liberté pour raisons médicales, le 17 mars 2005, et autorisée à quitter la Chine pour s'installer aux États-Unis. Avant qu'elle ne soit libérée, précise-t-elle, elle a reçu un avertissement : si elle nouait des relations avec des Ouïghours ou parlait en public de «*questions sensibles*» une fois qu'elle serait en liberté, «*ses entreprises et ses enfants n'aur[ai]ent plus aucun avenir*». Le 27 novembre 2006, lendemain du jour où Rebiya Kadeer a été élue présidente du World Uyghur Congress (WUC, Congrès ouïghour mondial), le tribunal a infligé à Alim Abdiriyim et à son frère Kahar des

amendes s'élevant à plusieurs millions de dollars américain, et Alim a en outre été condamné à sept ans d'emprisonnement pour fraude fiscale. Rebiya Kadeer a affirmé à plusieurs reprises qu'elle n'avait commis aucune infraction. Amnesty International estime que le caractère systématique de ces «sanctions» contre les proches de Rebiya Kadeer en raison de ses activités de défense des droits humains met gravement en doute la crédibilité des investigations de la police.

1.11) Les Tibétains

Le Tibet est une région géographique qui correspond au Toit du Monde, située au nord de l'Himalaya. Il est aussi la région où vivent des Tibétains, un peuple majoritairement bouddhiste. Sa superficie varie selon qu'on prend en compte le Tibet historique, beaucoup plus grand que l'actuelle région autonome du Tibet, ou Xizang, qui a un statut particulier comme d'autres régions de Chine.

Le Tibet est une des régions les plus symboliques, qui soulève beaucoup de passion entre les défenseurs du peuple et de la culture tibétaine, en danger face à la domination chinoise, et les défenseurs de la position chinoise, pour qui le peuple tibétain a été libéré d'un joug féodal et religieux. Pour ces derniers, avant 1949, le Tibet était une théocratie féodale, dirigée par les grands propriétaires terriens et les prêtres. La majorité de la population rurale avait un statut de serfs ou de paysans, avec une minorité d'esclaves. Une justice sommaire et partielle était rendue par le seigneur ou le Lama, comprenant torture et mutilations.

Cette thèse est contredite par les pro-Tibétains, qui soulignent que le statut d'esclave était une minorité, lorsque le fils héritait du père d'une dette le mettant à la merci du seigneur. Même si le développement économique lié à la «colonisation» chinoise a amélioré la vie des paysans tibétains, on ne peut pas dire que le Tibet a été libéré par la Chine. La population tibétaine a souffert de la présence chinoise dans beaucoup de domaines, et risque de perdre son identité à cause de la tentative chinoise

d'homogénéisation du Tibet au sein de la Chine.

Un peu d'histoire

Le Tibet a été envahi par l'armée chinoise en 1949, et annexé à la Chine en 1951. Depuis, le peuple tibétain a connu une série de mesures visant à l'empêcher de pratiquer sa langue, sa culture et sa religion. Mais les tentatives de résistance n'ont jamais mis en danger l'autorité de Pékin. Il faut dire que le Dalaï Lama, le chef spirituel des Tibétains, a toujours préconisé une résistance pacifique et se limite aujourd'hui à demander une autonomie plus importante pour le Tibet, acceptant de fait l'intégration de la région dans la Chine.

En 1950, la Chine annonce la libération du Tibet. En 1951, l'armée chinoise pénètre dans Lhassa. L'Accord en 17 points sur la libération pacifique du Tibet est signé sous la contrainte, et le sceau du Dalaï Lama est falsifié. Le Tibet redevient une province de la Chine, officiellement gouvernée par le Dalaï Lama et le Panchen Lama, mais contrôlée en fait par le pouvoir central chinois qui s'occupe de la défense, des affaires étrangères, des finances et de l'éducation.

En 1959, une insurrection éclate à Lhassa, la capitale du Tibet. Le Dalaï Lama fuit le Tibet pour se réfugier en Inde. Il sera suivi d'environ 100 000 Tibétains. Le nombre de Tibétains tués dans l'action militaire selon le rapport d'un militaire chinois officiel fut de 87 000, simplement entre mars 1959 et septembre 1960, et cela seulement dans le secteur de Lhassa. Bien plus de Tibétains furent tués dans l'Amdo et le Kham qui sont des régions plus peuplées.

Depuis 1987, plus de 214 tentatives de manifestations pacifiques pour l'indépendance ont été réprimées et les manifestants arrêtés expédiés dans des camps de travail. Tous ont été condamnés à des peines allant de 3 à 20 ans de prison.

En 1989, une manifestation de Tibétains finit dans un bain de sang.

Discriminations

■ **Discriminations du droit à la liberté de religion** Dans la région autonome du Tibet et ailleurs, la population tibétaine

est victime d'atteintes à la liberté de religion, d'expression et d'association. De nombreux Tibétains, notamment des moines et des nonnes bouddhistes, ont été arrêtés ou emprisonnés pour avoir pratiqué leur religion ou exprimé leurs opinions.

Ainsi, en 1995, les autorités ont placé en résidence surveillée le jeune **Panchen Lama** (photo), c'est-à-dire l'enfant choisi pour succéder au Dalaï-Lama à la tête du bouddhisme tibétain traditionnel. À sa place, Pékin a choisi un autre enfant de culture chinoise, et a tenté de l'imposer pour mieux pouvoir contrôler l'église bouddhiste tibétaine.

En 2001, l'institut bouddhiste de Serthar est détruit. Son fondateur, Khenpo Jigme Phuntsok, a également été mis en résidence surveillée puis a disparu dans des circonstances douteuses.

Les photos du Dalaï Lama sont interdites, sous peine de prison, mais pas celles du Panchen Lama (celui désigné par le gouvernement central de Pékin, et non celui reconnu par le Dalaï Lama).

- **Sonam Gyampo**, ancien moine, a été condamné à douze ans d'emprisonnement en milieu d'année pour avoir «mis en danger la sécurité de l'État». On avait découvert chez lui des vidéos du dalaï-lama et d'autres éléments «compromettants». Sa famille a été informée de son procès et de sa condamnation alors qu'elle tentait de lui rendre visite en détention.

- **Tenzin Delek Rinpoche**

Ce lama tibétain très respecté a été condamné à la prison à vie sur la base d'allégations non prouvées d'implication dans un attentat à la bombe.

POUR EN SAVOIR PLUS : Faites une recherche sur Khenpo Jigme Phuntsok et sur l'institut bouddhiste de Serthar.

- **Discriminations dans le domaine de l'emploi.**

«Certains autorités chinoises prétendent que l'urbanisation forcée des bergers tibétains est une forme éclairée de modernisation.»

Brad Adams, Human Rights Watch.



Le gouvernement chinois déplace les bergers tibétains par la force vers des zones urbaines et des terres agricoles, détruisant ainsi leurs moyens de subsistance et leur mode de vie. En outre il leur refuse l'accès à la justice pour les violations de leurs droits, selon un récent rapport de Human Rights Watch.

Pour plus d'informations : Voir <http://hrw.org/french/docs/2007/06/10/china16123.htm>

Liberté d'expression

Selon les autorités chinoises, les Tibétains ne seraient pas soumis à des discriminations particulières car ils disposent des mêmes droits que l'ensemble des citoyens de la République Populaire de Chine, avec les mêmes devoirs et les mêmes restrictions.

Mais comme ailleurs en Chine, ceux qui sont trop critiques vis-à-vis du régime ou qui affirment trop leur identité culturelle sont victimes d'arrestations arbitraires, de tortures ou même de disparitions.

Les raisons de l'arrestation de prisonniers politiques sont variées : diffusion de prospectus politiques, diffusion de «slogans ou de chants réactionnaires», possession ou exposition du drapeau tibétain, participa-

tion à des manifestations pour l'indépendance du Tibet ou en faveur du Dalaï-lama... Les autorités chinoises ont installé des caméras de surveillance à Lhassa pour contrôler les manifestations.

À la fin des années 1950, des milliers de Tibétains ont été envoyés dans des camps de travail pour avoir critiqué le parti communiste ou pour «crime idéologique de nationalisme local». Des milliers d'autres ont été emprisonnés en raison de leur statut social lors des révoltes contre la domination chinoise qui se sont déroulées de 1956 à 1959.

Pendant la Révolution culturelle, des dizaines de milliers de Tibétains ont été également envoyés dans des camps de travail pour avoir encouragé ou soutenu les révoltes. Pendant et après les manifestations de 1987-89, des Tibétains ont été détenus pendant de longues périodes pour avoir manifesté en faveur de l'indépendance tibétaine.

Le nombre de prisonniers politiques tibétains a diminué ces dernières années. Pendant les années 1990, il y avait environ un millier de prisonniers politiques au Tibet. En 2001, il y en avait autour de 300. La majorité de prisonniers politiques continuent à être des moines et des nonnes, mais on assiste aussi à des arrestations d'intellectuels trop critiques envers le régime chinois.

La prison de Drapchi a acquis une sinistre réputation pour avoir accueilli des milliers de prisonniers tibétains. Plusieurs détenus y sont morts en mai 1998 pour avoir refusé de participer à une cérémonie du drapeau chinois, organisée à l'occasion de la fête internationale du Travail. Pour en savoir plus sur cette prison, voir le rapport d'Amnesty sur <http://web.amnesty.org/library/index/FRAAS.A170092002>

- **Woeser**, intellectuelle tibétaine de premier plan, a vu son blog fermé à plusieurs reprises après qu'elle eut soulevé des questions au sujet du rôle de la Chine au Tibet. Elle a écrit plusieurs livres de poésie, ainsi que des notes sur le Tibet et des études sur la Révolution culturelle. Tous ses livres sont interdits en Chine.

Voir les extraits de certains de ses livres traduits en anglais sur <http://www.tibet-writes.org/articles/woeser/index.html>

- **Jigme Sangpo** est un des plus anciens prisonniers d'opinion tibétain. Il a passé la plupart des quarante dernières années derrière des barreaux. Il a été arrêté pour la première fois dans les années 1960 et envoyé dans un camp de rééducation pour avoir soi-disant «*infligé des châtiments corporels à ses élèves*». Il a été de nouveau arrêté en 1970 et condamné à dix ans d'emprisonnement pour ses activités politiques. Sa dernière période de détention, à la prison Drapchi, a commencé en 1983. À cette époque, il a été condamné à quinze ans d'emprisonnement pour «*propagande contre-révolutionnaire*» car il avait collé une affiche demandant l'indépendance du Tibet. Il a vu sa peine prolongée de cinq ans en 1988 pour avoir scandé des «*slogans réactionnaires*», puis de huit ans supplémentaires en 1991 pour avoir crié «*Vive le Tibet libre!*» lors de la visite dans sa prison de l'ambassadeur de Suisse en Chine. Il a été libéré le 31 mars 2002, à l'âge de 76 ans, suite à des campagnes internationales en son nom.

Déplacements de population / Contrôle des naissances

La Chine a toujours considéré le Tibet comme une partie intégrante de son territoire. Afin de renforcer le caractère chinois de cette région, elle a mis en place une politique de colonisation et de déplacement de populations.

Dans une première période, toutefois, cette politique a été conduite avec une grande prudence. Les langues des minorités nationales ont été préservées. Mais, dans un second temps, le pouvoir central a essayé de lutter contre les particularismes locaux, afin de favoriser un développement économique homogène. Les transferts de population ont été favorisés de sorte que les minorités nationales soient, sur leur propre territoire, noyées au milieu d'une population d'origine han. La civilisation chinoise a été montrée en exemple. Les cultures des autres peuples ont été marginalisées. L'apprentissage du chinois s'est généralisé, au détriment des autres langues.

Au Tibet, cette politique s'est traduite par un afflux de colons chinois. Elle a aussi eu



Palden Gyatso, un moine tibétain qui a passé plus de 30 dans les camps de travaux forcés, montre quelques instruments avec lesquels il a été torturé.

pour conséquence la déportation d'enfants tibétains dans la région de Pékin, en vue de les initier à la culture han.

La présence chinoise au Tibet est encore accentuée depuis la mise en service du train Pékin-Lhassa. Les défenseurs de la cause tibétaine craignent que cette nouvelle ligne ferroviaire ne contribue à accélérer l'immigration chinoise au Tibet ainsi qu'à le vider plus rapidement de ses ressources naturelles déjà surexploitées. Le gouvernement tibétain en exil estime notamment que «le chemin de fer facilitera le contrôle chinois du Tibet et entraînera l'arrivée de nombreux migrants chinois».

Par ailleurs, alors que les autres minorités ne font pas partie de la politique de contrôle des naissances en Chine, les femmes tibétaines y sont incluses et seraient stérilisées et obligées à avorter au-delà du premier enfant, d'après la Commission des droits de l'Homme (rapport de 1999).

Source : Wikipédia

Répression des migrants

Les autorités continuent de recourir à une force excessive contre ceux qui cherchent à fuir la répression au Tibet. En septembre 2006, des gardes-frontières chinois ont tiré sur un groupe de Tibétains qui tentaient de gagner le Népal, sous les yeux de témoins. La mort d'au moins un enfant a été confirmée.

Environ 150000 Tibétains ont fui le Tibet et vivent actuellement en exil, principalement en Inde.

Environnement

Depuis 1980, la Chine développe au Tibet des centres de recherche nucléaire et y entasse ses déchets. Des déchets nucléaires auraient été longtemps stockés dans le lac Kokonor, le plus grand lac d'eau salée du Tibet, aujourd'hui contaminé par la radioactivité. Dans les années 1970, de nombreux enfants des nomades ont été atteints de leucémies et de malformations. Pourtant, les effets des polluants radioactifs déversés dans l'eau du plateau tibétain se feront sentir bien au-delà car dix des plus grands fleuves d'Asie y prennent

source. De plus, les vents de haute altitude qui soufflent au Tibet peuvent transporter la radioactivité à de grandes distances.

De même, le déboisement des forêts tibétaines cause de sévères problèmes d'érosion et de glissements de terrain, et augmente le niveau de vase de certains fleuves, ce qui provoque des inondations dévastatrices en Chine, en Inde et au Bangladesh (en 1998, les crues du fleuve Yang-tseu-kiang ont fait plus de 10 000 morts, 250 millions de sinistrés, et des millions de sans-abris).

Les autorités exploitent beaucoup les ressources naturelles présentes au Tibet, sans protéger suffisamment la population. Ainsi, les exploitations de mines comme la mine d'uranium située à Têwo ont provoqué un grand nombre de cancers et de malformations congénitales dans la population, et ont rendu les terres stériles.

Parallèlement à la mise en service de la ligne ferrovière Pékin-Lhassa, des efforts ont été accomplis dans la préservation de l'environnement au Tibet, pour y compenser l'essor industriel. Les rives des lacs entourant Lhassa, source importante d'eau potable et comportant une faune spécifique et variée, ont notamment été interdites à l'agriculture intensive.

POUR EN SAVOIR PLUS : Le fleuve jaune, le plus important de Chine, prend sa source au Tibet. À cause du réchauffement climatique, ce fleuve s'assèche de plus en plus, transformant des grandes étendues en désert. Voir le film réalisé par Greenpeace sur Youtube : <http://www.youtube.com/watch?v=6Ut0dp6yU3M>

Voir les nombreux films sur le Tibet proposés dans la 4ème partie du dossier.

1.12) Réfugiés nord-coréens

La Corée du Nord est une des pires dictatures de la planète. Beaucoup d'habitants tentent de fuir la répression et la famine en traversant la frontière avec la Chine. Ils ne sont pas considérés comme des réfugiés par Pékin. La Chine veille avant tout à respecter l'accord qu'elle a avec la Chine concernant le refoulement des migrants.

La Chine ne souhaite pas que ce flux de réfugiés prenne trop d'ampleur. Elle s'est lancée ainsi dans l'installation d'une nouvelle barrière de barbelés le long du fleuve Yalu dans le Dandong. Non loin de là, un panneau stipule : *«Il est interdit d'assister financièrement, d'héberger ou d'aider à l'installation de personnes du pays voisin qui ont franchi la frontière illégalement».*

Selon certaines sources, environ 100 000 Nord-Coréens vivent clandestinement en Chine. Les autorités chinoises arrêtent et expulsent 150 à 300 personnes par semaine, d'après les estimations, sans jamais signaler ces cas au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Elles ont par ailleurs instauré un système de récompenses incitant à dénoncer les Nord-Coréens en situation irrégulière et de lourdes amendes pour toute personne leur apportant son soutien. En septembre 2006, un nouveau durcissement a été signalé contre les Nord-Coréens résidant illégalement en Chine.

De nombreuses informations ont fait état d'atteintes aux droits humains commises contre des Nord-Coréennes, le viol et la prostitution faisant dans certains cas partie d'un système. Certaines de ces femmes auraient été vendues comme épouses à des Chinois, pour des sommes variant entre 700 et 1500 euros. Si certaines étaient conscientes de la nature de la transaction dont elles faisaient l'objet, elles ignoraient à quel point leurs conditions de vie seraient difficiles en Chine. D'autres ont passé la frontière après avoir été piégées par des entremetteurs se faisant passer pour des hommes d'affaires.

Pour en savoir plus, voir les reportages sur You Tube en tapant «North Korean refugees».

Témoignage : «Evadés de Corée Du Nord : Témoignages», de Juliette Morillot et Dorian Malovic (éd. Broché)

(1) «Organ sales 'thriving' in China», BBC, 27 septembre 2006, disponible sur <http://news.bbc.co.uk/2/hi/asia-pacific/5386720.stm>.

(2) <http://rue89.com/2007/08/07/pekin-2008-les-jeux-sans-les-droits>

(3) http://chinadigitaltimes.net/2007/02/cdt_bookshelf_interview_with_james_mann.php

(4) Extrait d'un article de Bernard Debord, paru dans la Chronique d'Amnesty d'octobre 2005 - Amnesty International/ France, <http://www.amnesty.be/doc/article6288.html>

(5) http://fr.wikipedia.org/wiki/Rebiya_Kadeer

(6) Voir <http://web.amnesty.org/pages/chn-010207-action-fra>